en forme. Cette contribution est une heureuse initiative des directrices du volume car les échanges entre experts scientifiques et créateurs sont toujours stimulants ; ils font également saisir la richesse qu'un objet d'étude peut contenir au-delà du seul enjeu de la connaissance. Il est tout aussi agréable de constater que des auteurs de l'imaginaire n'hésitent pas à exploiter des travaux académiques et savants comme ressources de leur démarche.

L'ensemble est accompagné de planches de belle qualité et d'un *index nominum* complet.

Malgré le caractère souvent technique de ces contributions, nous insistons, comme nous l'avions fait pour la livraison précédente, sur l'intérêt méthodologique, au sens large, que la lecture de ce volume comporte. On y voit à l'œuvre une conception ambitieuse de l'interdisciplinarité et de la collaboration active entre experts de différents champs.

Frédéric Le Blay.

Sciences historiques

Dominique Briquel, *Romulus, jumeau et roi. Réalités d'une légende* (Realia) : Paris, Les Belles Lettres, 2018, 475 pages.

Dans cette somme synthétique, Dominique Briquel (DB) livre le résultat abouti de plus de quarante années de travaux et de recherches qu'il a effectués sur la légende de Romulus. Le titre dit bien la nature de l'enquête : chercher quelles réalités (non historiques, mais structurelles) se cachent derrière la légende du fondateur de Rome. Plutôt que de l'aborder par cet épisode le plus connu, DB préfère mettre en avant les deux parts qui lui semblent fondamentales de la geste romuléenne : Romulus est successivement un jumeau, puis un roi. La fondation est ainsi placée à l'intersection des deux parties de sa vie – à la fois césure et acte qui « déborde » sur chacune d'elles. Le dernier chapitre de la Première Partie (Le Jumeau) est ainsi consacré au fratricide (pourtant postérieur à la fondation), et la fondation traitée au premier chapitre de la Seconde Partie (Le Roi) (alors qu'il n'est pas encore roi).

L'Introduction rappelle d'abord combien les Anciens étaient décontenancés par bien des aspects étranges et choquants de la légende. Les Modernes, eux, ont privilégié deux approches : rapport entre légende et réalité historique, incidence sur elle d'événements ultérieurs. Aucune des deux n'est impertinente. Mais la démarche de DB relève, elle, de l'analyse narrative par la méthode comparative : la recherche des schèmes légendaires, en pariant sur l'hypothèse d'une cohérence de la légende, dans la perspective « dumézilienne » familière à DB, mais revisitée au moyen notamment de la figure indo-iranienne de Yama-Yima, voire en sortant du monde indo-européen (i.-e.). Le compte-rendu qui suit sera impuissant à rendre la subtile complexité de la pensée de DB et prendra trop souvent l'aspect d'une caricature mutilante ; le recenseur s'en excuse d'avance tant auprès de l'auteur de l'ouvrage que des lecteurs de ces lignes.

La première partie (« Le Jumeau ») examine successivement la naissance et les circonstances de celle-ci (chap. 1 et 2), la jeunesse (chap. 3) et le fratricide (chap. 4). Si le récit canonique de la naissance et de la première enfance n'a rien de spécifiquement i.-e. et renvoie à des mythèmes universellement attestés, en revanche celui de

Promathion est proche de la légende de Yama-Yima et doit être mis en parallèle avec les légendes de Servius Tullius et de Caeculus de Préneste. DB, avec d'autres, y voit la forme primitive de la légende : Romulus, fils d'un dieu du feu, et non de Mars. Puis (chap. 2) la crue salvatrice du Tibre est rapprochée de la tradition i.-e. du « feu dans l'eau », en liaison, de nouveau, avec Servius et Caeculus. Reprenant ensuite les récits de la geste romuléenne relatifs aux végétaux (figuier Ruminal, cornouiller, chêne) et aux animaux (louve, pic, truie), DB invite à y reconnaître la classique série ternaire i.-e. Quant au couple, jugé originel, de bergers sauveteurs, il relève de la troisième fonction, des frères protecteurs. Le chap. 3 (« Les années de formation ») se penche notamment sur l'épisode du rapt et de la manducation des *exta*, déjà analysé par R. Schilling ; DB récuse moins son interprétation qu'il ne la reconsidère : Rémus est bien vainqueur, mais cantonné par sa victoire même dans le camp de la sauvagerie, de Faunus, et donc exclu d'avance du monde civilisé de la cité ; en cela, il est bien « réprouvé » : il sera capturé aux Lupercales, tandis que Romulus sera l'acteur principal de la restauration de Numitor. Quant au fratricide (chap. 4), malgré les adoucissements de la tradition, il fait bien partie de la strate originale, réductible à aucune autre du monde classique ni à l'idéologie i-e. DB se tourne, pour trouver un parallèle, vers le fondateur d'Israël, Jacob, lui aussi supérieur par la *métis* à son frère Ésaü, représentant du monde primitif, tué par son cadet dans les versions postbibliques (mais initiales). DB explique ce parallélisme par une thématique gémellaire destinée à rendre compte du passage de l'économie de la cueillette et de la chasse à la « révolution néolithique » de l'agriculture et de l'élevage.

La seconde partie (« Le Roi ») commence par examiner le processus complexe de la fondation de Rome (chap. 5). DB revient d'abord sur le parallélisme Romulus-Caeculus en cherchant les signes ignés échus au premier roi : éclair lors de son investiture royale, problème de Vesta, place de Vulcain (Volcanal, Parilies). La guerre des Ases et des Vanes, puis la fondation de Thèbes sont montrés comme les pendants scandinave et grec de la guerre romano-sabine et de la fondation de Rome. Le chap. 6 propose un développement inédit : DB discerne, dans les deux étapes du peuplement de Rome (*asylum* et enlèvement des Sabines aux *Consualia*), un parallèle avec la tradition sur Yima, qui distingue deux humanités successives, avant et après l'instauration du *vara* (sélection des meilleurs aux fins de procréation), et qui connaît trois extensions de la terre, comme Romulus se bat contre trois cités latines. La dyarchie Romulus-Titus Tatius (chap. 7) est l'occasion de revenir sur le thème du feu dans l'eau, qui semble donner la clé de la légende de Mettius Curtius ; quant à la fin violente de T. Tatius (fonction III), elle est rapprochée de celles d'Hostus Hostilius (fonction II) et de Rémus (fonction I) - autres « associés » de Romulus punis pour leur faute. Puis (chap. 8) sont examinées les guerres de Romulus, qui apparaissent comme organisées autour des trois triomphes attribués à ce roi : Caenina (fonction I), Cameria (fonction II), Véies (fonction III). DB met ensuite en évidence, liées à ces trois triomphes, les trois fautes de Romulus, relevant elles aussi des trois fonctions, et dont la dernière aboutira à sa mise à mort ; spécifiques du *regnum* (on les retrouve chez les Tarquins), elles sont comparables aux trois fautes de Yima. On arrive ainsi à « la fin de la vie terrestre de Romulus » (chap. 9) : disparition miraculeuse ou meurtre par les sénateurs et dispersion de son corps. DB rapproche les deux traditions, qu'il juge à juste titre aussi anciennes l'une que l'autre, des traditions scandinave et arménienne : morts de Freyr/Frotho et d'Ara le Beau. Ce schème légendaire commun le conduit à réhabiliter comme éléments anciens l'épisode de Proculus Julius et l'identification de Romulus à Quirinus, et à insérer dans ce schéma l'histoire de Servius Tullius.

En conclusion, DB cite G. Dumézil. Il aurait pu citer la formule lapidaire de mon maître R. Bloch : « Rome a fait tomber la mythologie dans l'histoire. » Car,

si le caractère légendaire de la vie de Romulus n'est pas douteux, la question que pose ce livre est celui de l'appartenance de cette geste à la sphère de l'idéologie tripartite i.-e. Et la réponse est « oui ». Il n'est pas question ici de *Glaubefrage.* On peut discuter du bien-fondé de telle ou telle comparaison mythique. On peut trouver, ponctuellement, certaines analyses présentées par DB d'une subtilité excessive. Mais ce qu'on ne peut pas, c'est rejeter telle quelle, sans autre forme de procès, cette méthode comparative : les résultats en sont trop contraignants. On le pourra encore moins quand on aura lu ce livre, appelé à dominer pour longtemps le paysage construit autour de la figure du fondateur de Rome.

Paul M. Martin.

Bernard Mineo et Thierry Piel (dir.), *Les Premiers Temps de Rome VI^e^-III^e^ siècle av. J.-C. La fabrique d'une histoire* : Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016, 262 pages.

B. Mineo et Th. Piel avaient déjà offert à la communauté des étudiants et des spécialistes deux opuscules fort utiles consacrés aux problèmes posés par la reconstitution des périodes les plus anciennes de l'histoire romaine (*Camille ou le destin de Rome : 406-390 av. J.-C.*, Paris, 2010 ; *Et Rome devint une république : 509 av. J.-C.*, Paris, 2011). Ce volume, qui rassemble les actes d'un colloque tenu à Nantes en juin 2014, offre un prolongement à cette heureuse collaboration.

Une brève introduction de B. Mineo rappelle les enjeux essentiels soulevés par le colloque : la tradition historiographique sur la Rome des premiers temps, constituée tardivement et en continue réélaboration, est le fruit de multiples influences que les quatre sections du volume (« Les héritages étrusques », « Rome sous le regard des Grecs », « Les Romains et le modèle grec », « Un cas d'étude : le tribunat de la plèbe »), entendent scruter.

Des trois contributions à la première section, celle de J. Hadas-Lebel (« L'épitaphe de Laris Pulenas et la tradition gentilice étrusque ») est la moins centrale pour le sujet : s'intéressant à l'*elogium* de Laris Pulena, souvent cité comme témoignage de l'existence d'archives gentilices privées dans le monde étrusque, il y reprend une vieille hypothèse de J. Heurgon et conclut avec de bons arguments que l'*auctor gentis* des Pulena est à identifier avec le devin grec Pollès d'Aigai. D. Briquel (« Les *Etruscae litterae* avant les *Graecae litterae* : les Étrusques ont-ils eu une influence sur la formation de l'historiographie romaine ? ») aborde de front, en un copieux et très stimulant article, la question de l'influence de la littérature et de la pensée étrusques sur la constitution de l'historiographie romaine : il renouvelle ainsi profondément la *vexata quaestio* de l'existence d'une littérature historiographique étrusque en montrant que la conception religieuse et cyclique que les Étrusques se faisaient du temps conditionnait directement leur vision de l'histoire. Elle a influencé à son tour l'historiographie romaine, qui intègre des schémas de matrice étrusque, préparant aussi le terrain à une hellénisation en profondeur. Enfin, Th. Piel (« Mézence *versus* Porsenna ou la fabuleuse histoire des condottieres étrusques ») cherche lui aussi à déceler des fragments d'histoire étrusque dans le récit « national » romain, en examinant la geste de deux personnages étrusques abondamment mentionnés dans les sources : Mézence, le mythique roi de Caere, et Porsenna, le roi, réputé historique, de Chiusi. Il dégage de nombreuses similitudes dans le récit concernant ces deux personnages, qu'il explique comme résultant non pas de l'incrustation d'éléments historiographiques ou littéraires étrusques, mais de l'influence de la littérature grecque, et en particulier de l'œuvre de Timée.

La transition est donc naturelle avec les 2e et 3e sections de l'ouvrage. La première de ces deux sections s'intéresse à la vision grecque de l'histoire de Rome. M. Humm (« Timée de Tauromenium et la "découverte de Rome" par l'historiographie grecque des IVe et IIIe siècles ») consacre une brillante synthèse à un historien d'une importance cruciale. Après une utile rétrospective de l'émergence progressive de Rome dans la mémoire collective grecque, il montre combien Timée, non seulement en établissant les cadres chronologiques rendant possible une histoire de la Rome royale et alto-républicaine, mais aussi et surtout en introduisant dans l'écriture de l'histoire une esthétique de la passion, typique du goût hellénistique, a posé les bases de ce que sera la production historiographique sur Rome, grecque comme latine. Le raisonnement de M. Humm, qui compense le peu de sources directes sur l'auteur par un examen attentif des textes qui décèlent son influence (comme les deux discours « anonymes » contenus dans l'*Ineditum Vaticanum*) se montre très convaincant et est porté par de solides arguments (en particulier l'argument onomastique, rarement convoqué par la critique philologique). E. Caire (« Du surgeon d'Érechthée au *lituus* de Romulus ») étudie un fragment rattaché au livre XIV des *Antiquités romaines* de Denys d'Halicarnasse présentant deux notices successives, dont le parallèle est éclairant – l'apparition miraculeuse d'un surgeon sur l'olivier sacré de l'Acropole juste après l'incendie provoqué par les Perses et la préservation tout aussi miraculeuse du *lituus* de Romulus sur le Palatin après l'incendie consécutif à la prise de Rome par les Gaulois. Denys veut ainsi montrer à son lecteur que Rome est destinée à renaître et se relever, même après des désastres aussi terribles que le *tumultus Gallicus*, et que cette Athènes d'occident est promise par les dieux à un destin plus grand encore.

La troisième section s'ouvre avec une riche étude de P.M. Martin (« Fabius Pictor, l'oracle de Delphes et la chute des Tarquins ») sur le « père de l'histoire » romain : il y dévoile une pratique courante de réécriture *a posteriori* des événements historiques en montrant de manière convaincante comment Fabius Pictor a introduit une ambassade fictive à Delphes en 510 (Brutus) et réécrit celle de 396 (Camille) sur le modèle de l'ambassade de 216 dont il avait fait partie. L'étude, fondée sur une lecture attentive des sources (on signalera notamment p. 132-133 la stimulante mise au point sur le sens de *lasciuia* chez Tite-Live), souligne l'intention de Fabius Pictor de placer ces moments clés de l'histoire de Rome sous la protection d'Apollon. M. Scapini (« Sacrifices de jeunes Vierges, d'Euripide aux *Parallela minora* : origine et fonction d'une légende dans la tradition historiographique romaine ») s'intéresse à un texte souvent négligé, les *Parallela minora*, qui permet pourtant de révéler des mécanismes majeurs à l'œuvre dans l'élaboration du récit historique. Elle analyse ainsi l'épisode du sacrifice par le consul L. Caecilius Metellus de sa propre fille en 251 ou 250 (pour permettre à la flotte de poursuivre sa navigation vers Panormos) et de la substitution miraculeuse d'une génisse à la jeune fille au moment du sacrifice, épisode mis en parallèle par le Pseudo-Plutarque avec le sacrifice d'Iphigénie. Enfin, B. Mineo (« Archéologie du récit livien de la prise de Rome par les Gaulois ») propose une lecture critique de l'épisode de la prise de Rome par les Gaulois chez Tite-Live (V), qu'il met en regard avec le récit que fait Hérodote de la prise d'Athènes par les Perses. Dégageant tous les points de convergence entre les deux récits, il donne de bons arguments pour y déceler l'intervention de Fabius Pictor.

La dernière section regroupe trois contributions qui abordent toutes l'histoire du conflit patricio-plébéien. Dans la première (« Les premiers tribuns de la plèbe et les auspices »), A. Mastrocinque étudie la manière dont l'historiographie des IIe et Ier siècles a présenté l'élection des premiers tribuns de la plèbe au Ve siècle. Il y montre ainsi que le refus généralisé à cette époque de concevoir l'élection des

tribuns de la plèbe sur le modèle de celle des consuls (élection suivie d'une prise d'auspice) est l'indice d'une réfection tardive de la tradition reflétant l'opposition *optimates/populares* de l'époque gracquienne. Th. Lanfranchi (« La plèbe romaine du début de la République chez Denys d'Halicarnasse ») s'intéresse à la présentation que fait Denys de la plèbe aux livres V-VII de ses *Antiquités romaines* ; l'opposition qu'il y repère entre le récit, où le lexique employé pour désigner la plèbe est le lexique traditionnel de la pauvreté et de la foule, et les discours, où le vocabulaire est connoté bien plus négativement en termes politiques (sédition, versatilité, manipulation par les tribuns) s'explique par le fait que Denys fait des discours le lieu d'une réflexion politique sur la question classique de la nature de la constitution romaine, où ont la part belle les positions des modérés (tels que Valerius et Menenius). Enfin, N. Meunier (« La question des dettes aux premiers temps de la République romaine : un exemple d'élaboration historiographique, entre analogie historique et emprunt aux schémas soloniens ») met en évidence des schémas récurrents et structurants (opposition entre phases de discorde et phases de concorde, opposition patriciens/plébéiens, opposition souci du bien commun/intérêts privés) dans la mise en récit de la question des dettes. Il y voit la projection, classique, d'une grille de lecture et de concepts contemporains aux sources annalistiques de Tite-Live sur cette période (conflit *optimates/populares* et *concordia ordinum*), mais aussi une influence de motifs typiques de l'historiographie grecque (en particulier un parallèle avec l'Athènes solonienne).

Une brève conclusion, signée par Th. Piel, vient conclure l'ouvrage en proposant un bref résumé des communications.

Ce recueil est assurément intéressant et utile, en ce qu'il propose une réflexion renouvelée et un *aggiornamento* de qualité sur un vieux débat, en décentrant le sujet non pas sur les éléments historiques conservés par la tradition littéraire, mais sur la manière dont celle-ci se met en place. Il pèche en revanche par un certain nombre de défauts formels, plus ou moins irritants selon la sensibilité de chacun, allant des coquilles et des fautes d'orthographe, aux erreurs de latin et de grec. Le défaut le plus dommageable reste toutefois le manque de cohérence interne : on déplorera ainsi l'absence d'index (*locorum nominumque*) et d'une bibliographie générale, le manque d'unification dans les normes imposées aux auteurs (dans les références bibliographiques ou le système de citation des auteurs classiques) et l'absence de renvois internes. Cela n'enlève toutefois rien au grand intérêt qu'on tirera de la lecture de cet ouvrage.

Gilles van Heems.

Jean-Paul Thuillier, *Allez les rouges ! Les jeux du cirque en Étrurie et à Rome* - Textes réunis par Hélène Dessales et Jean Trinquier (Études de littérature ancienne, 26) : Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2018, 250 pages.

On doit à J.-P. Thuillier (JPT), au premier chef, d'avoir fait sortir de l'indifférente obscurité où elle stagnait en France la recherche sur le sport dans l'Antiquité romaine, trop souvent considéré avant lui comme une forme dégradée des activités sportives helléniques. Malgré en effet l'*unicum* (ou presque) constitué par l'ouvrage de G. Ville sur la gladiature (BEFAR, 1960), malgré l'approche oblique (sociologique) du sujet par P. Veyne sur *Le Pain et le Cirque* (Le Seuil, 1976), l'intérêt pour la pratique et les spectacles sportifs dans le monde romain demeurait faible et, pour tout dire, ne « faisait pas sérieux ». On en restait au vieux livre de A. Piganiol sur les jeux romains (1923). Pendant ce temps, de l'autre côté de la Manche, du

Rhin et des Alpes, ce domaine de recherche prospérait. Grâce à JPT, notre retard est aujourd'hui comblé, comme se plaît à le reconnaître W. Decker, Professeur à l'Institut d'histoire du sport de Cologne, à qui a été confiée la préface du présent ouvrage.

C'est en effet une excellente idée qu'ont eue deux de ses jeunes collègues de l'ÉNS de rassembler, sur les quelque trois cents articles qui jalonnent quarante années de la carrière de JPT, seize d'entre eux parmi les plus importants (attention au sommaire initial qui, par deux fois, distingue titre et sous-titre d'article, comme un dédoublement). Ils auraient pu faire un choix plus large. Le maniaque de Denys d'Halicarnasse qu'est l'auteur de cette recension pourrait regretter l'absence des deux articles qu'a consacrés JPT aux jeux dans les *Antiquités Romaines* ; le titre de l'ouvrage aurait permis aussi de faire place à plus d'articles sur les jeux en Étrurie ; et, sur les jeux romains, plusieurs travaux ont été écartés, qui y auraient eu leur place, comme « Le cocher romain » ou « Le corps de l'athlète » ou encore « Les quatre factions ». Arrêtons là, avant de ressembler aux enfants qui réclament toujours plus de parts de gâteau et ne boudons pas notre plaisir, qui fut grand à lire (ou à relire) ces mises au point, pour la plupart définitives, sur les trois aspects autour desquels s'articule l'ouvrage : les jeux hippiques, les jeux athlétiques et la place du sport dans la littérature.

Il est normal, s'agissant de l'auteur de la thèse magistrale sur *Les Jeux athlétiques dans la civilisation étrusque* (BEFAR, 1985), d'ouvrir l'ouvrage sur « L'aurige Ratumenna ». L'Étrurie est encore présente dans l'ouvrage avec « La nudité athlétique », « Les danseurs qui tuent » et « Modèle grec ou modèle étrusque ». Mais cette liste restreinte achoppe à mettre en valeur la démonstration, qui parcourt tout le livre, de la dette que, dans le domaine sportif, Rome doit à l'Étrurie. Le mérite de JPT est d'autant plus grand que, comme tous les étruscologues, il n'a d'autre choix que de confronter aux textes latins l'abondante iconographie étrusque, en l'absence de textes écrits. À cet exercice, il excelle : il sait « faire parler » cette iconographie, qu'il connaît parfaitement.

Pour Rome, le lecteur retiendra que, sur de nombreux points techniques qui faisaient problème, voire dont on ne soupçonnait même pas qu'ils posaient un problème, JPT apporte des réponses définitives : sur la tenue des athlètes, des cochers ; sur l'absence de courses de chevaux montés à Rome ; sur le financement des *ludi circenses* ; sur la distinction *auriga/agitator* ; sur l'étrange et périlleuse fonction de *sparsor ;* sur les *cursores,* qui, malgré leur nom, n'étaient pas des « coureurs à pied » ; sur les *desultores,* à une ou à deux montures ; sur la topographie sportive de Rome ; sur la spécificité romaine des « athlètes » aux jeux du cirque ; sur le toupet de cheveux, le *cirrus*, de certains athlètes. N'en disons pas plus, pour ne pas déflorer la lecture.

Enfin, Stace et Suétone sont convoqués, le premier pour sa bonne connaissance des jeux, le second pour corriger une mauvaise traduction due à l'ignorance d'une réalité sportive. À ce sujet, notons que nos traducteurs de textes classiques, souvent épinglés par JPT pour leurs bourdes ou leurs imprécisions, auraient intérêt, quand il s'agit de textes relatifs au domaine sportif, à consulter ce qu'en dit JPT ; ils s'éviteraient ainsi bien des erreurs. Il est vrai qu'on peut en dire autant de tout domaine technique et que l'auteur de ces lignes a souvent grincé des dents à la lecture de traductions relatives au domaine maritime ou militaire.

Ce qui frappe le lecteur ici, en outre, c'est la modernité des activités sportives à Rome. Sans le moindre anachronisme, JPT, collaborateur à *L'Équipe,* excelle à montrer comment certains aspects des rencontres sportives modernes permettent de comprendre les textes latins relatifs à celles-ci : engouement des spectateurs, mouvements de foule, popularité des « vedettes » du cirque… « Une journée particulière dans la Rome antique » confronte ainsi textes anciens et expériences contemporaines de villes « mortes » les jours de grand match.

L'ouvrage se poursuit avec la liste des sources des textes proposés. On regrettera que, contrairement à ce qui se fait souvent dans ce genre d'ouvrages, la source ne soit pas indiquée en tête de chaque article reproduit, avec une double pagination : celle de l'ouvrage et celle de l'article. Le chercheur qui voudra citer un passage des articles reproduits ici ne pourra que reproduire la pagination du livre, sans possibilité de renvoyer à la page correspondante de l'article, sauf à aller consulter celui-ci. Puis viennent, selon l'usage, l'abondante bibliographie de JPT et, enfin, une bibliographie générale, mais centrée uniquement sur le sujet traité – le sport dans l'Antiquité –, ce qui est fort utile pour le lecteur, mais ce qui fait que n'y apparaissent pas certains titres évoqués dans l'ouvrage.

Au total, un livre utile, qui rappelle les acquis de la recherche qu'on doit à JPT, et – ce qui ne gâte rien – plaisant à lire, non seulement parce qu'il est clair et bien écrit, mais parce que s'y égrène, dès le titre, l'humour de l'homme qui est son auteur.

Paul M. Martin.

Jean-Louis Ferrary, *Rome et le monde grec. Choix d'écrits* (Collection *Epigraphica*) : Paris, Les Belles Lettres, 2017, 590 pages.

Cet ouvrage regroupe un choix de vingt-six articles ou conférences parus ou prononcés entre 1976 et 2017. Il forme le pendant d'un premier volume, *Recherches sur les lois comitiales et sur le droit public*, paru à Pavie en 2012 et regroupant dix-neuf autres articles de J.-L. Ferrary. Les deux ouvrages ont en effet un point commun, celui de se pencher sur le « dialogue complexe qui se poursuivit entre les cités grecques et le pouvoir romain, et qui relevait à la fois de l'histoire des institutions et de l'histoire culturelle » (p. 9). Le présent volume apparaît également comme un complément à la thèse de l'auteur, *Philhellénisme et impérialisme. Aspects idéologiques de la conquête romaine du monde hellénistique*, publiée en 1988 et rééditée avec une postface en 2014 dans la Collection des Classiques de l'École française de Rome. Alors que *Philhellénisme* s'arrêtait à la première guerre entre Rome et Mithridate, le recueil proposé ici permet de rendre compte, au moins partiellement, de l'intérêt que l'auteur a ensuite porté aux dernières décennies de la République romaine et à l'époque impériale (p. 10).

La collection de travaux retenue par J.-L. Ferrary est répartie en cinq sections.

La première, intitulée « Idées et régimes politiques » (p. 13-53), est centrée sur le thème des rapports entre la puissance romaine et les démocraties grecques. Elle comprend trois textes, dont l'un (chap. III) est la publication et la mise à jour d'un texte prononcé à Athènes en 2010 sur les démocraties des Anciens. Ces trois textes permettent de montrer que si l'auteur, jusqu'à la fin des années 80, a été très sensible à la survie de l'idéal démocratique à l'époque hellénistique et aux réformes imposées par Rome pour limiter les excès de la liberté, il a ensuite davantage pris « conscience de ce que l'évolution de la cité grecque à l'époque impériale a obéi aussi à une logique interne, qui satisfaisait Rome sans que celle-ci l'ait nécessairement imposée » (p. 10).

La seconde partie a pour titre « Des hégémonies à l'empire » (p. 55-194). Elle regroupe neuf chapitres ayant pour objet la transition d'un monde multipolaire vers un empire qui prétend à une souveraineté universelle. Les trois premiers (chap. IV-VI) font la part belle aux sources historiographiques. Les suivants (chap. VII-IX) dessinent les étapes de l'extension du pouvoir romain en Macédoine et dans la zone pontique, étant entendu que l'Asie Mineure fait l'objet d'une partie spécifique dans le volume (4e section). Les trois derniers (chap. X-XII) ont pour sujet le statut des cités libres.

La troisième partie, « Évergètes, patrons, ambassadeurs » (p. 195-286), étudie les principaux acteurs de ce dialogue entre les cités grecques et le pouvoir romain : les patrons, notamment romains et italiens, dont l'action diffère de celle des évergètes grecs traditionnels (chap. XIII) ; les ambassadeurs (chap. XIV-XVI) ; et enfin les Grecs ayant reçu la citoyenneté romaine, qui ont souvent constitué un nouveau groupe d'intermédiaires entre leur cité d'origine et Rome (chap. XVII).

La quatrième section est toute entière dédiée à « L'Asie Mineure » (p. 287-447). Des six chapitres que comporte cette section, l'un d'eux mérite une attention particulière : il s'agit du chap. XXII, consacré à treize inscriptions en l'honneur de Romains retrouvées dans les années 1950 dans le sanctuaire de Claros ; elles ont joué un rôle important dans les recherches de J.-L. FERRARY sur Rome et le monde grec.

La cinquième partie enfin, « Philhellénisme et hellénisme » (p. 448-451), comprend trois chapitres qui sont « en quelque sorte trois étapes d'une même recherche constamment approfondie » (p. 11). Le premier, paru en 1996 dans les Actes d'un colloque de l'Accademia dei Lincei, a pour sujet Rome, Athènes et le philhellénisme dans l'empire romain, d'Auguste aux Antonins : l'auteur y a développé l'idée que Rome avait tout fait pour éviter que la vieille Grèce d'Europe connût par rapport à celle d'Asie l'accentuation d'un déclin qui avait déjà commencé. Le second, publié en 2001 dans les Actes d'un colloque organisé en 1999 par l'Institut finlandais d'Athènes, a porté sur Rome et la géographie de l'hellénisme, avec une réflexion, à partir de deux des inscriptions en l'honneur des Romains découvertes à Claros, sur les notions de « Hellènes » et « Panhellènes ». Le dernier, version écrite de la conférence inaugurale de la Société canadienne des études classiques de 2010, reprend de manière synthétique le problème de la géographie de l'hellénisme sous la domination romaine.

L'ouvrage comporte encore une bibliographie de l'auteur et quatre *indices*. Le premier, réalisé par J.-L. FERRARY, est un index des sources (auteurs, inscriptions, monnaies et papyrus). Les deux suivants, qui sont l'œuvre de A. HELLER, ont pour sujet les mots latins et les mots grecs. Le troisième enfin, dû à D. ROUSSET, est un index général.

On ajoutera enfin que l'auteur a introduit, soit dans les notes (exemple : p. 28 n. 35), soit en fin de chapitre (exemple : p. 322), un certain nombre de *corrigenda*, d'*addenda*, de références ou renvois complémentaires, ainsi que des renvois internes à ce livre (exemple : p. 322 n. 1). Ces mises à jour et additifs signalent les points à propos desquels l'opinion de J.-L. FERRARY a changé au fil des années ; ils mentionnent aussi les principaux apports bibliographiques récents (documents, monographies ou articles nouveaux, réédition de sources anciennes).

Avec cet ouvrage qui couronne quarante années de recherche sur les rapports entre Rome et le monde grec, le lecteur a à sa disposition une véritable somme qui, à ma connaissance, n'a pas d'équivalent.

Martine CHASSIGNET.

Tania ITGENSHORST et Philippe LE DOZE (dir.), *La Norme sous la République romaine et le Haut-Empire : élaboration, diffusion et contournements* (Scripta Antiqua, 96) : Bordeaux, Ausonius éditions, 2017, 681 pages.

Cette vaste enquête sur la norme dans le contexte culturel romain cerne la convergence de notions politiques, idéologiques, sociologiques, militaires. Celles-ci définissent un certain formalisme de Rome, teinté d'immobilisme, autant qu'une identité nationale qui a fait la grandeur de la Ville – le formalisme juridique étant

sacrifié, des « actions de la loi » au corpus légal de Rome et à sa jurisprudence ; les notions de *norma legis* et surtout d'*ordo* sont pourtant importantes. On ne néglige pas la dimension dialectique, à deux niveaux : celui de l'évolution des mœurs politiques (les avatars de l'image du chef), et du pouvoir romain, lié à la mutation du *mos maiorum*, dictée par la philosophie grecque ; celui, plus créateur, des normes littéraires des genres, comédie ou élégie, par exemple. Cette vaste enquête porte en réalité sur le génie romain, sur ses constantes et sur ses limites.

Les articles liminaires de Lundgreen, et surtout de Bruhns et d'Engels, encadrent mal la spécificité des problèmes romains surtout pour la *Weltanschauung* de Weber et les parallèles de « morphologie culturelle ». On attendrait de Ch. Lundgreen (p. 17-sq.) une exploration lexicographique moins métaphysique, et plus précise, par ex. pour *instituta,* pour *disciplina* (cf. Tacite, *Ann*., XV, 67), pour le couple *mores-leges* dans le droit et dans la littérature, etc. Les *Res gestae* VI et VIII sont probantes.

Dans la rubrique de la normalité littéraire (II. « Traditions savantes et naissance des normes », p. 77-sq.), Letessier interroge les prologues et digressions de la *palliata* sur les « atttentes » du public dans le domaine de la prosopographie et des « arguments » ; il manque peut-être une référence moins allusive aux reconstructions normatives des grammairiens tardifs, comme Donat (cf. p. 78). La bonne étude de Ph. Le Doze (« L'élégie romaine entre subversion et normalité », p. 89-sq.) illustre les antinomies de l'élégie romaine, tiraillée entre la normalité romaine, celle des *leges Iuliae*, et la sincérité d'un romantisme augustéen ; on pourrait adjoindre la normalité littéraire : l'intégration des personnages et des aventures du théâtre dans les « romans » des grandes passions. Dans la même section, l'article, de A. Gangloff (« Philosophie grecque et normes du pouvoir à Rome sous les Julio-Claudiens et les Flaviens », p. 111-sq.) apporte des éléments justes, quoique « classiques », sur la politologie augustéenne (elle cherche à concilier l'arétalogie grecque et les vertus du *mos maiorum*), ainsi que sur la théorie sénéquienne du « roi clément » (cf. notre synthèse d'*ANRW*, II, 30). La contribution de O. Devillers sur « l'écriture de l'histoire et le débat normatif » reste sommaire sur la théorie historiographique intégrée à l'histoire (doctrine cicéronienne ; prologues de Salluste et digressions tacitéennes). J.-M. David, analysant « les jeux de la norme dans les déclamations » (p. 141-sq.), a bien noté ce que l'encadrement normatif, théorisé par ailleurs, doit aux valeurs du civisme et du moralisme romains, autant qu'à l'histoire récente des guerres civiles : elles se composent avec la thématique purement culturelle des *exempla*. Héritier d'une tradition hellénique, et platonicienne, le Plutarque de J.-P. Guilhembet (p. 153 sq.) révèle, dans les biographies partiellement mythiques de Romulus et de Numa, plus de romanité et de normalité romaine que chez Denys d'Halicarnasse, malgré la couleur platonicienne du roi-législateur Numa (pp. 157-159). L'étude sur la « combinatoire » gréco-romaine est convaincante (p. 160-162). La même section apporte deux contributions précises à une éthno-psychologie tributaire de l'idéologie nationaliste romaine, et du culte de l'« identité ». É. Ndiaye, traitant le repoussoir romain de la « barbarie » (p. 171 sq.), surtout gauloise, pourrait ajouter à Cicéron et à César les références au lyrisme d'exil d'Ovide, et les critères culturels de la langue et du vêtement (*pro Fonteio*) ; l'enquête pourrait s'étendre au lyrisme « engagé » de l'époque augustéenne. On attendait une analyse des paramètres vestimentaires de la normalité ; l'article de J. Meister l'apportera (« Kleidung und Normativität in der römischen Elite », p. 189-sq.), avec une référence probante aux lois somptuaires : on regrettera toutefois que les controverses suscitées par la révolution vestimentaire d'un Scipion l'Africain ou d'un Mécène ne soient pas invoquées (Mécène et sa bizarrerie comportementale seront exploités comme exemple ultérieurement, p. 255-sq., mais du point de vue, partiel, du « patronage »).

La section religieuse (3, p. 201-sq.) est assez limitée, si l'on songe à tous les problèmes posés par la *religio*, dans le domaine du ritualisme, voire du formalisme superstitieux : les auteurs de la synthèse sur « la religion romaine comme fabrique de normes » en conviennent (p. 215). Une enquête précise sur « la découverte de la liberté religieuse » dans le christianisme (p. 217-sq.), de H. Leppin, un peu excentrée, se révèle très riche : la notion d'orthodoxie religieuse et de tolérance est illustrée de très bons exemples puisés dans la patristique.

Ce sont les sections 4 et 5, consacrées aux normes politiques et sociales, de la République essentiellement, qui retiendront l'attention. Les principaux articles cernent les problèmes de structure et de fonctionnement des « institutions » – les principales magistratures : censure (M. Humm, p. 283-sq.), consulat (F. Hurlet, p. 283-sq.), préture (Ch. Wendt, p. 275-sq.), édilité (É. Deniaux, p. 263-sq.). Le rôle de la jurisprudence prétorienne dans l'unification du droit est bien analysé, comme l'évolution d'un consulat « dualiste », marqué à ses débuts par l'empirisme politique (p. 285-sq.) : les abus et dérogations de la République, de la vacance au consulat suffect et au consulat perpétuel d'Auguste, jalonnent cette histoire, avant la stabilisation augustéenne. L'analyse des avatars de l'édilité est moins centrée sur la finalité officielle, redéfinie (p. 263-264), que sur le circuit de l'argent dans la politique (p. 267-sq.) : les dérives et abus de la République finissante, ceux de César et d'Appius Claudius Pulcher, expliquent en grande partie l'apparition d'une norme philosophique, et civique, de la *liberalitas* dans le *De Officiis* ; l'évergétisme princier sera dérogatoire, dans le financement des *ludi*, malgré les velléités de normalisation du Haut-Empire. L'article cité de M. Humm approfondit la chronique du *regimen morum* des censeurs (p. 307-sq. et tableau de la p. 309), du point de vue des « normes civiques » et du *mos maiorum*. L'activité censoriale des princes, épisodique, voire opportuniste, fragilise cette normalité. La même section du recueil apporte des contributions éclairantes sur les rapports sociaux d'une société d'« ordres », notamment sur le patronat et ses implications culturelles, tel le mécénat (A. Ganter, p. 255-sq.) : s'il est évident que le principat a transformé le patronat républicain, celui du cercle des Scipions, celui même de Mécène, libéré des normes sociales discriminatoires, ce lien social évolue vers le pacte politique collectif avec les *Res gestae* ; restent les solidarités individuelles, celles de l'*obsequium* légal, qui expliquent certains aspects de la chronique politique du Haut-Empire, les clans et les conjurations. L'Empire apporte une évolution des normes comportementales, surtout au niveau des princes : P. Eich, (« Wie hielt es der Kaiser mit dern Normen ? », p. 333-sq.) demeure dans l'abstraction, même sur l'exemplarité requise par Auguste ; il faudrait souligner, même pour les *Res gestae*, l'apport comportemental codifié dans la théorie du magistrat, réputé *persona ciuitatis* ; il faudrait insister, au niveau des *Nachfolger* (p. 340), sur la transgression des tabous du *mos maiorum*, cabotinage théâtral et fanatisme hippique. Le rôle du Sénat (R. Baudry, p. 319-sq.) et du « peuple » dans les comices (Th. Lanfranchi, p. 375 sq. et Fr. Van Haeperen, p. 389-sq.) apparaît certes bien dans « l'élaboration de la norme », mais y a-t-il une délimitation normative des espaces de délibération et de décision, ceux de la loi et du sénatus-consulte ? Comment expliquer le partage entre certains sénatus-consultes d'urgence, comme le *senatus consultum ultimum* (en 63 et en 51), et les lois d'exception sur les missions de Pompée ? Toutes ces études révèlent, dans la légalité romaine, très mouvante, la quête plus ou moins heureuse d'une normalité, ainsi que l'importance des empiétements de souveraineté et des « transgressions ». La légalité impériale, notamment la *lex de imperio Vespasiani*, saura légaliser l'« exception » – que scrute avec sagacité Cl. Moatti (p. 356-sq.), en soulignant le poids déterminant de la clause *rei publicae causa*, dès l'époque républicaine.

L'architecture, publique et privée, celle des grands monuments « de mémoire », ou encore celle de la *villa*, est la parente pauvre de l'étude des « normes ». C. Courrier, à propos des *ornamenta* de la ville (p. 409-sq.), restreint considérablement la question, à partir d'un texte bien connu de Pline : l'accaparement des chefs-d'œuvre grecs par la ville-musée – célébrée par Cicéron – n'est qu'un aspect d'une politique culturelle liée à la politique, au concept de *maiestas* qu'on trouve chez les écrivains techniques, un Vitruve, un Pline, un Frontin. Les normes de l'habitat rural, dans l'implantation de la *villa* et dans l'organisation de son espace, « urbain » ou « rustique », mériteraient d'inspirer des articles, tout comme les normes de l'habitat prétorien ou gladiatorien. Cette problématique ne semble pas avoir suscité les vocations

La section VI contient des études intéressantes sur les normes militaires et leur « fabrication » (P. Cosme, p. 447-sq.) : la *disciplina* et sa « morale de sanction ». Déjà entrevue ailleurs, l'étude comportementale des « grands individus », des *imperatores* des guerres civiles notamment, souligne le lien de la rhétorique militaire avec le *mos maiorum*, et l'« intégration » opérée dans l'éthique impératoriale (P. Assenmaker, p. 463-sq. et surtout p. 473-sq.). Dans ces analyses qualifiées de « comportementales » affleure souvent le thème de l'*otium* et de son « bon usage » au sein de l'élite, politique ou militaire, avec les exigences de détente « légitime » et les risques de transgression chez les mauvais dirigeants.

Cette somme socio-culturelle de Rome, littéraire, politico-juridique, qui n'approfondit pas totalement les bases idéologiques de la *norma,* est couronnée par une très riche et très complète bibliographie, avec de très rares oublis (les *Recherches sur l'aspect idéologique du principat* de J. Béranger, les recherches sur Mécène et son « originalité » anomale, etc.). Cela ne minore nullement le travail considérable opéré par les maîtres d'œuvre, qui ont su capter les curiosités et les « vocations » des chercheurs classiques. Un témoignage sur la variété pluridisciplinaire de nos études et sur leur vitalité.

Jean-Marie André.

Jean-Michel David, *Au service de l'honneur. Les appariteurs de magistrats romains* (Collection Mondes Anciens, 7) : Paris, Les Belles Lettres, 2019, 361 pages.

L'auteur du *Patronat judiciaire à la fin de la République romaine* (Rome, EFR, 1992) s'intéresse depuis plusieurs années aux appariteurs, qui assistaient les magistrats romains dans leurs fonctions. Il livre aujourd'hui les résultats d'une enquête approfondie sur leur nature et leur fonctionnement sous la République (à partir du IIe siècle av. J.-C.) et le Haut-Empire. Pour la période républicaine, pauvre en documents épigraphiques, l'auteur (JMD) s'appuie surtout sur les textes contemporains (Cicéron notamment) et historiques (Plutarque, Tite-Live…), soigneusement répertoriés, avec renvoi à la page où ils sont commentés, dans l'Index des sources. Pour l'époque impériale, en revanche, l'auteur peut se fonder beaucoup plus sur les données épigraphiques nombreuses. Il fournit d'ailleurs au lecteur, en Appendice (p. 251-320), un minutieux relevé, impressionnant par sa taille et sa précision, de quatre cent dix-neuf références épigraphiques (dont, sauf erreur, seules vingt-trois sont ou peuvent être antérieures à Actium), renseignées par lieu et date, nom, milieu familial, positions et fonctions, relations avec des personnages importants, et fonctions ou activités dans un contexte local.

Malgré tout, cette documentation, quelle que soit la sagacité de l'auteur à la scruter, à l'analyser, ne lève pas – il faut le dire d'emblée – toutes les interrogations qu'avec une grande honnêteté, JMD pose lui-même. Sur certains points, il ne cache

pas son incertitude et, parfois, il reste condamné à poser des hypothèses qui, pour plausibles qu'elles soient, demeurent telles. Mais il faut saluer l'immense travail accompli, qui fait de ce livre la mise au point la plus complète sur la question – et ce pour longtemps, sauf découverte de documents épigraphiques qui remettraient en question tel ou tel point. Nous faisons le pari qu'ils confirmeraient le plus souvent le point de vue de l'auteur.

Voici donc les conclusions sûres qui ressortent de l'enquête menée par JMD. Celui-ci commence par rappeler que les appariteurs sont, littéralement, « le corps du magistrat », avec qui ils « font corps » : ils sont ses mains, sa voix, sa mémoire, l'expression de sa volonté, qu'ils portent au loin ; ils le prolongent en l'entourant et en le séparant du reste des citoyens. Puis il en détaille les catégories : les plus évidents, parce que les plus visibles, les licteurs, dont l'institution remonte à la monarchie étrusque, à la fois gardes du corps et exécuteurs des sentences ; les *viatores,* huissiers chargés d'informer et de convoquer, porteurs à distance de l'autorité du magistrat ; les *accensi,* « ordonnances », subalternes et factotums ; les *praecones,* hérauts, voix du magistrat, chargés d'instaurer le silence, de faire ses proclamations, d'énoncer ses ordres, mais intervenant aussi lors des jeux et des funérailles solennelles, et, hors service de l'État, en tant que commissaires-priseurs pour les enchères publiques ou privées, le tout sans responsabilité, comme une mécanique rituelle ; enfin, au sommet de la pyramide (mais ils ne l'occupaient pas à l'origine, dans ce monde où l'oralité était maîtresse), les scribes proprement dits et les copistes (*librarii*), responsables de l'écriture, des comptes et de la mémoire, spécialistes de la prise de notes, techniciens de la comptabilité, connaisseurs des règles du droit et de la chancellerie – personnages de poids donc. Quant aux autres (médecins, haruspices, architectes…), recrutés directement, ils échappent à l'enquête, ainsi que les *velati,* cantonnés au domaine religieux.

JMD traite ensuite des modes de recrutement des appariteurs publics, qui expliquent les données apparemment contradictoires des sources. En effet, d'un côté, reconnus officiellement, payés et recrutés par la cité, choisis à l'avance, non par les magistrats, mais par tirage au sort dans les décuries auxquels ils appartenaient, les appariteurs « traditionnels » étaient théoriquement autonomes. De l'autre, l'extension de l'empire et de la durée des charges (promagistratures notamment), les créations législatives nouvelles ont conduit à augmenter le nombre des appariteurs et à faire coexister deux procédures de recrutement : à côté de l'ancienne, décrite plus haut, par rotation des décuries, attachée surtout aux magistratures annuelles, une nouvelle, par simple déclaration à l'*aerarium,* avec pour conséquence la création du vicariat, par lequel l'appariteur, sollicité directement par un magistrat, a le droit de proposer un remplaçant et de vendre sa place. D'où la nécessité d'un contrôle de la validité du recrutement, en interne, par les responsables des décuries, qui veillaient en outre à la formation et à l'encadrement des appariteurs. Au reste, qu'ils aient fait partie des décuries ou qu'ils y soient entrés par déclaration à *l'aerarium*, l'inscription des appariteurs dans les décuries était un honneur, qui leur donnait droit au titre de *decurialis.* L'attestation de l'existence de « collèges » transversaux montre l'importance des liens sociaux qui unissaient les appariteurs entre eux, quel que soit leur mode de recrutement d'origine, et qu'ils soient ou non en activité ; cette solidarité de corps exprimait son identité collective par la constitution en *ordo* reconnu ; ainsi occupaient-ils aux jeux les travées intermédiaires entre sénateurs et chevaliers aux premiers rangs, et simples citoyens au-dessus d'eux.

Si tous les appariteurs étaient obligatoirement citoyens, leur origine était diverse. À côté des appariteurs appartenant aux décuries, détenteurs de leur poste et susceptibles de le monnayer, qui étaient majoritairement des ingénus, ceux qui étaient recrutés par déclaration à l'*aerarium* étaient souvent des affranchis du magistrat

qui les recrutait après avoir acheté pour eux la charge. Ainsi s'explique la tension contradictoire, perceptible dans les textes, entre l'indépendance requise par l'éthique de la fonction et le devoir de gratitude envers le haut personnage à qui ils devaient leur poste. Autant les ingénus des décuries pouvaient parfois tenir tête aux magistrats annuels, autant les affranchis recrutés par déclaration à l'*aerarium* apparaissent comme s'inscrivant dans le modèle des relations clientélaires, durables dans le temps, et pouvant aller jusqu'à la familiarité avec l'aristocrate recruteur, voire, comme dans le cas de Verrès, jusqu'à la complicité criminelle. Ainsi se comprennent les liens de confiance particuliers qui, à l'époque impériale, unissent au maître du pouvoir les appariteurs affranchis de l'empereur, par une sorte de privatisation de la fonction. L'enquête statistique, menée surtout à partir des inscriptions d'époque impériale, fait apparaître que l'élite des appariteurs (scribes et *librarii*) était composée massivement d'ingénus originaires de Rome, et que les affranchis étaient surtout nombreux dans les catégories les plus basses (*viatores* et *accensi*). Les pratiques matrimoniales reproduisaient ce clivage.

La dernière partie de l'ouvrage revient sur les différentes sortes d'appariteurs, pour examiner leur place, entre eux et dans la société romaine, fortement hiérarchisée. Au bas de l'échelle, les *accensi,* les licteurs et les *viatores.* Pour les *accensi,* le plus souvent affranchis inscrits par déclaration à l'*aerarium*, leur dépendance vis-à-vis du *patronus* est étroite et, malgré la fortune parfois considérable qu'ils ont pu acquérir, leur possibilité de s'élever en *dignitas* reste faible, interdits qu'ils sont d'accès aux sénats et magistratures locales. À la fois marqués par la violence inhérente à leur fonction, et irresponsables de celle-ci, licteurs et *viatores* étaient néanmoins mieux considérés, ne serait-ce que parce qu'une bonne proportion d'entre eux étaient des ingénus ; certains deviennent négociants, banquiers, publicains ; peu néanmoins atteignent l'ordre équestre. Quant aux *praecones,* ils occupent une position particulière : l'usage de leur voix, désincarnée, pur instrument de pouvoir, forte et modulée, s'accompagnait d'une gestuelle débridée. Ce comportement de bouffon, qui n'excluait pas la familiarité avec les grands, renforçait le mépris où ils étaient tenus du fait que, prêtant à autrui l'intimité corporelle de leur voix, ils n'étaient pas loin d'être considérés à l'égal des prostitués, des comédiens et des gladiateurs, sans toutefois être frappés d'infamie. À l'opposé, les scribes, dès l'époque républicaine, avaient constitué un *ordo* reconnu, qui leur permettra de s'élever dans la hiérarchie des honneurs civiques, jusqu'à l'ordre équestre pour nombre d'entre eux. Cependant, plus que l'accès aux charges et aux dignités d'État, c'est l'intégration dans les aristocraties locales, comme magistrats et sénateurs de cités, qui caractérise le plus souvent leur ascension sociale. En outre, au service des grands, forts de leurs compétences juridiques et comptables, les scribes, en dehors de leur charge publique, vont constituer de véritables chancelleries domestiques. L'Empire va accentuer la différence entre les scribes proprement dits, ayant potentiellement vocation à intégrer l'ordre équestre, et les *librarii,* cantonnés dans la situation, au demeurant honorable, de membres d'un *ordo* d'élite au sommet de la plèbe.

À la fin de l'ouvrage, une bibliographie précise est proposée, suivie de six illustrations en pleine page, dont on regrettera qu'elles ne renvoient pas précisément aux pages où elles sont commentées, car leur mention y passe presque inaperçue en note minuscule. *In fine* un index des personnes et l'index des sources, dont nous avons parlé.

De la conclusion de JMD, nous extrayons cette belle phrase : « Le service de l'honneur leur valait l'honneur de servir. » C'est toute l'éthique de la fonction publique d'État, si injustement décriée aujourd'hui, qui est exprimée ici. Les appariteurs en étaient les ancêtres.

Paul M. Martin.

François Artru, *Sur les routes romaines des Alpes Cottiennes. Entre Mont-Cenis et col de Larche* (Institut des sciences et techniques de l'Antiquité) : Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2016, 332 pages.

Ce livre est consacré à la province romaine des Alpes Cottiennes, l'une des trois qui couvraient les Alpes occidentales, et la seule à s'étendre sur les deux versants de la chaîne alpine, là où celle-ci présente sa moindre largeur, avec plusieurs cols qui offraient une facilité maximale de franchissement. Elle était issue du royaume des *Segusini*, qui avait pour capitale *Segusio*, de nos jours Suse. L'appellation de Cottiennes a pour origine le nom latinisé en Marcus Iulius Cottius du dernier souverain de ce royaume, qui fut un allié des Romains lors de leur conquête des Alpes, et à qui fut conservée son autorité sur ce territoire, intégré dans un premier temps à l'empire romain en tant que préfecture. Dans cet ouvrage, et comme l'indique son titre, François Artru oriente son attention sur les routes qui traversaient les Alpes Cottiennes pour relier l'Italie du Nord à la Gaule transalpine, en particulier celle dite du Mont-Genèvre, empruntant le val de Suse et la vallée de la Durance, routes qui franchissaient des cols tels que ceux du Mont-Cenis et du Lautaret, ainsi que du Mont-Genèvre. Il s'intéresse également aux voies transversales, des plus importantes jusqu'aux chemins muletiers, et à leur voisinage, naturel et aménagé par les habitants, donc non seulement à leur rôle de traversée, mais aussi à leur irrigation de la vie et des activités locales.

La matière du livre se répartit sur six chapitres. Le premier se consacre aux sources antiques, évoquant les auteurs qui nous informent le plus sur les itinéraires qui traversaient la province, en particulier Cicéron, César, Strabon, Pline l'Ancien, Tacite et Ammien Marcellin, ainsi que les inscriptions conservées. Les documents routiers que constituent les Gobelets de Vicarello, la *Table de Peutinger* et les *Itinéraires*, notamment celui d'Antonin et celui de Bordeaux à Jérusalem, s'y trouvent soumis à un examen détaillé et critique. Vient ensuite un exposé des éléments et des méthodes permettant sur le terrain les identifications des voies romaines et y évitant des erreurs et des confusions. Le chapitre II présente le réseau routier du territoire et son utilisation, d'abord par les populations locales depuis la période antérieure à la conquête, puis lors des premiers franchissements romains et de la guerre des Alpes, enfin sous l'autorité de la dynastie des *Cottii*, qui s'étend jusqu'en 65 ou 66, moment où la préfecture qu'ils dirigeaient devint une province procuratorienne. On y trouve également une étude de la géographie de leur royaume et du premier état territorial de cette préfecture, une présentation des quatorze cités qui la composaient, et enfin celle des programmes d'aménagements routiers réalisés, principalement sur la voie du mont-Genèvre.

Le chapitre III examine tout d'abord les conditions climatiques des Alpes occidentales durant l'Antiquité, et révèle qu'elles se montraient alors plus chaudes et plus sèches que de nos jours, donc plus favorables aux activités humaines. Distinguant ensuite les différents types de voies, carrossables, muletières, d'adret et d'ubac, de hauteur et de fond de vallée, il offre une description de leur structure dans les secteurs à plat, en pente, et dans les passages difficiles, ainsi que des recours à des digues et des ponts. Il se termine par une étude des modes de transport, depuis les véhicules jusqu'au portage, et des vitesses de déplacement, les mulets se montrant les plus rapides, signalant pour finir la nécessité d'un recours simultané à plusieurs itinéraires lors du franchissement des Alpes par des armées aux effectifs importants. Le chapitre IV, dédié aux routes durant les périodes de paix, traite la question des échanges commerciaux transalpins, puis des exportations et des importations des Alpes Cottiennes, dans le contexte du désenclavement des hautes vallées et d'une probable intensification du pastoralisme, ce qui conduit l'auteur à exposer les connaissances locales sur la *Quadragesima Galliarum*. Il se penche également

sur l'utilisation des itinéraires routiers de la province par le *cursus publicus*, puis étudie la question des dieux et des sanctuaires associés, et pour finir l'installation régionale du christianisme. Le rôle de ces routes et son évolution durant les guerres postérieures à la conquête, les invasions germaniques et les conflits entre prétendants au pouvoir impérial fournit la matière du chapitre V. La voie du Mont-Genèvre y apparaît comme un axe stratégique constant pour les troupes romaines, et devant être particulièrement défendu contre les envahisseurs. On y voit rappelées les traversées effectuées depuis la guerre consécutive à la mort de Néron jusqu'à celle causée par l'usurpation de Maximin, avec dans l'intervalle les franchissements accomplis par Ammien Marcellin et Julien. François Artru expose ensuite la réorganisation tardive des provinces alpestres, qui modifia le territoire des Alpes Cottiennes et les rattacha à l'Italie. L'ensemble conduit au très riche chapitre VI, consacré à une présentation remarquablement détaillée des routes et des chemins de la province, décrivant des réalités et exposant des propositions nouvelles sur le réseau routier qui la traversait et l'irriguait.

Ce livre présente un très fort intérêt, et pour plusieurs raisons. Tout d'abord, partant d'une étude de son réseau routier antique, il constitue une synthèse riche et détaillée sur une province romaine généralement peu connue, et sur son rôle dans l'histoire antique. Ensuite, il fournit des réponses nouvelles et convaincantes à plusieurs questions restées ouvertes ou n'ayant reçu que des réponses mal assurées. Ainsi, François Ardru démontre l'importance primordiale de la voie du Mont-Genèvre pour les communications entre l'Italie et la Gaule, et fait remonter au tout début de la guerre des Alpes, en 25 avant notre ère, ou même un peu antérieurement, le ralliement de Cottius aux Romains. Il situe vers 297 la réduction territoriale des Alpes Cottiennes. Les résultats fournis par son étude sur la population de la province et sur les activités économiques qui s'y pratiquaient lui permettent également de présenter des conclusions nouvelles. L'intérêt de l'ouvrage se trouve encore accru par une connaissance très précise et minutieuse du réseau routier décrit et de son environnement, due au fait que l'auteur, pendant des années, a parcouru et observé de très près les chemins et les routes étudiés et présentés dans ce livre. Illustré de cartes claires et de photographies qui illustrent judicieusement les indications et les argumentations fournies, l'ouvrage se termine par une riche bibliographie et par un index géographique où, curieusement, on cherche en vain le col et la voie du Mont-Genèvre. On regrette aussi, eu égard aux nombreuses mentions de personnages historiques et aux recours assez fréquents aux auteurs antiques, l'absence d'un index consacrés aux uns et aux autres. Mais ils se trouvent partiellement remplacés par le caractère très détaillé de la table des matières, précieux pour les futures recherches qui concerneront ou intégreront les Alpes Cottiennes et leur proximité, et ne manqueront pas de faire appel à ce livre.

Robert Bedon.

Bernard Remy et Henri Desaye, avec la participation de Fabrice Delrieux, *Les Voconces et l'Empire. Attestations épigraphiques et littéraires de l'activité des Voconces en dehors de leur cité (République et Haut-Empire)* (Scripta Antiqua, 83) : Bordeaux, Ausonius éditions, 2016, 189 pages.

Rappelons tout d'abord que les Voconces étaient un peuple installé en Gaule Narbonnaise, avec la spécificité de posséder deux chefs-lieux : Luc-en Diois et Vaison, puis Die et Vaison à partir de la fin du I^er^ siècle ou du début du II^e^. Le livre commence par un avant-propos où les auteurs précisent que le sujet traité dans

l'ouvrage inscrit celui-ci dans la lignée d'un autre qu'ils ont réalisé antérieurement, *Les Inscriptions Latines de Narbonnaise*, VII, 1, *Voconces de Die*, Paris, 2012, et d'un autre encore, en préparation, sur les Voconces de Vaison. Il s'agissait cette fois de traiter de ceux d'entre eux dont la littérature et l'épigraphie antiques nous révèlent qu'ils se sont établis hors de leur cité de façon soit temporaire soit définitive, ou bien se sont engagés dans l'armée romaine. Puis vient une très riche bibliographie, suivie d'une introduction qui définit les Voconces comme de nature incontestablement gauloise, et décrit le vaste territoire occupé par eux.

L'ouvrage se divise ensuite en deux grande parties, nommées « livres » par les auteurs, sans doute par inspiration antique. Le premier, intitulé « Les Voconces dans l'empire », consiste en une synthèse consacrée aux membres de ce peuple repérés dans le territoire impérial ailleurs que dans leur cité, et le second, « Catalogue des Voconces qui ont résidé en dehors de leur cité », regroupe des notices qui présentent et analysent les inscriptions et les passages textuels qui ont permis d'identifier ces hommes (très majoritaires) et ces femmes (quelques-unes). Le livre I se répartit à son tour en trois chapitres. Le premier traite des méthodes ayant permis l'identification de Voconces partis hors de leur cité d'origine. L'ensemble des documents, livresques et épigraphiques, réunis et analysés par les auteurs de l'ouvrage concerne soixante-cinq Voconces assurés (cinquante-sept hommes et huit femmes), et sept autres possibles. Le deuxième chapitre étudie la documentation disponible et mise à contribution. Trente-six témoignages littéraires proviennent de deux écrivains hellénophones (Flavius Josèphe et Dion Cassius) et de six auteurs de langue latine (César, Sénèque, Pline l'Ancien, Tacite, Suétone et Justin) : ils fournissent, comme on pouvait s'y attendre, des informations sur des Voconces ayant appartenu aux niveaux les plus élevés de la société. Quant aux quarante-neuf inscriptions réunies par les auteurs, elles mentionnent cinquante-six personnes, dont deux également citées dans des sources littéraires. Le troisième, beaucoup plus long que les deux précédents, se consacre à l'exposition des différents aspects que révèlent les inscriptions et les textes sur la biographie, en particulier la situation sociale, la répartition géographique, la chronologie, l'onomastique, la carrière de ces Voconces. Le plus ancien d'entre eux à se voir attesté hors du territoire est le grand-père de Trogue Pompée, et le plus récent un chevalier qui fut préfet d'une aile de légion entre les années 150 et 280-300. Il apparaît que les départs ont eu lieu surtout au I^er^ siècle de notre ère. Sur le plan des statuts et des activités, il a été relevé un sénateur et son épouse, quatre *honorati* municipaux, vingt-et-un particuliers, et un peu plus de vingt militaires. Au nombre de ces derniers, six ont servi comme prétoriens à Rome, la plupart comme légionnaires dans les provinces du front danubien, et deux comme auxiliaires en Aquitaine et dans les Alpes Maritimes. De manière plus générale, les lieux d'installation se répartissent entre Rome, l'Italie, les provinces occidentales, et assez souvent le bassin du Rhône. Pour ce qui est des femmes, il s'en localise quatre à Rome, les autres ayant été retrouvées dans les cités gauloises voisines de celle des Voconces. Outre ce séjour et ces fonctions externes, dans plusieurs cas, les inscriptions signalent des fonctions locales, à l'occasion importantes, assurées avant le départ ou après le retour, et deux évergètes. Quant aux noms recueillis, ils apparaissent presque tous comme romains ou romanisés.

Dans les notices individuelles que rassemble le livre II, chaque document épigraphique fait l'objet d'une reconstitution s'il nous est parvenu incomplet, d'une traduction rigoureuse et d'un commentaire détaillé, accompagné chaque fois d'une bibliographie indiquant les résultats des recherches et des publications antérieures. Les auteurs présentent en outre d'autres restitutions que les leurs s'il en existe. Les passages textuels font également l'objet de traductions et de commentaires. Pour faciliter la compréhension des données fournies par ces sources, des rapprochements

judicieux sont souvent effectués avec des inscriptions issues de l'extérieur de la cité ou avec des textes évoquant des coutumes ou des faits situés dans d'autres régions. Ce catalogue accueille, outre les Voconces assurés, d'autres personnes, d'origine incertaine, que les auteurs ont malgré tout préféré insérer, en l'occurrence cinq hommes et deux femmes. Viennent enfin trois appendices ayant visiblement pour but d'insérer dans l'ouvrage des notions qui n'entrent pas tout à fait son sujet, mais l'éclairent et le complètent : le premier consiste en un tableau qui regroupe les Voconces seulement probables retrouvés à l'extérieur de leur cité, le deuxième rassemble les sources livresques antiques évoquant les Voconces et certaines de leurs agglomérations, et le troisième présente un Nîmois devenu patron des Voconces. Une table présente les lieux de découverte des inscriptions incluses et commentées dans le catalogue.

Outre les informations rassemblées et leur étude minutieuse par les auteurs, le lecteur appréciera la présence de plusieurs cartes, de tableaux, de photographies d'inscriptions (un peu trop rares toutefois). À leur sujet, on déplore une confusion, réparée par un *erratum* envoyé par les éditions Ausonius aux acheteurs : la figure de la p. 116 représente en fait un monument funéraire viennois. On regrette également un peu l'absence de légendes sous ces photographies, alors qu'il en figure sous les cartes et les tableaux. Un index rassemble les noms de Voconces que les auteurs nomment « émigrés », de tribus romaines rencontrées sur les inscriptions, de dieux et de prêtres, des noms géographiques, d'empereurs, de fonctions exercées, des termes relevant des registres militaire et administratif, et des particularités méritant de se voir signalées, comme ceux qui concernent les âges, l'évergétisme, la parenté et les relations, le contexte funéraire, et enfin l'urbanisme et l'architecture. On trouve pour terminer une table des matières très détaillée. Ce travail de haut niveau procède d'une idée qui apparaît féconde : elle pourrait inspirer, pour d'autres cités, la création de volumes ou de fascicules ou de simples articles traitant de ces choix de vie et de carrière qui échappent le plus souvent à l'attention, ou dont l'importance reste sous-évaluée parce que les données qui les concernent restent trop dispersées, mais qui correspondent à un aspect certes mineur mais non négligeable des modes de vie dans l'Antiquité.

Robert Bedon.

Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, Clarissima femina. *Études d'histoire sociale des femmes de l'élite à Rome.* Scripta varia, travaux rassemblés et édités par Anthony Álvarez Melero : Bruxelles-Rome, Institut belge historique de Rome, 2016, 384 pages.

Ce recueil d'articles de Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier sera accueilli avec plaisir par tous ceux qui s'intéressent à la femme dans le monde Romain. Car elle ne se borne pas à recenser des données épigraphiques, elle en tire des conclusions sur la vie des femmes qu'elle recense. La période étudiée se limite aux trois premiers siècles de notre ère et elle ne concerne que les femmes de l'élite romaine, comme l'indique le titre du recueil, encore que *clarissima* ne qualifie que les femmes de l'ordre sénatorial alors qu'il s'agit aussi de femmes de l'ordre équestre ou d'épouses de notables provinciaux. Les recherches ont été faites surtout dans certaines provinces et sont évidemment tributaires des aléas de la recherche archéologique. Les résultats sont donc nécessairement partiels. Il faut noter enfin que les articles réunis ici sont datés de 1981 à 2008. Les résultats des travaux qu'ils publient sont susceptibles d'avoir été ou d'être modifiés par des recherches ultérieures.

Deux domaines sont particulièrement évoqués : le rôle des femmes dans les stratégies politiques et sociales de leurs familles et leurs propres activités publiques. La confrontation entre les données épigraphiques et la documentation littéraire est dans les deux cas intéressante, pour ne pas dire indispensable, car elle permet de rectifier des idées reçues que nous devons au caractère misogyne des écrits masculins. Ainsi dans le domaine de la vie familiale Tacite et Juvénal ont accrédité l'idée d'une immoralité féminine générale, illustrée par la multiplicité des divorces et des remariages. Mais la nature caricaturale du genre satirique et les intentions politiques de l'historien faussent leur témoignage en accentuant encore leur misogynie. Les données épigraphiques viennent utilement rectifier cette vision négative : les divorces y apparaissent bien plus rares qu'on ne le disait, les mariages uniques sont fréquents et nombre d'épouses accompagnent leurs maris lorsqu'ils exercent une magistrature en province. Il arrive aussi que l'épigraphie confirme les affirmations des écrivains : la *Correspondance* de Pline le Jeune montre l'affection qui l'unissait à Calpurnia. Et son témoignage sur les stratégies matrimoniales est tout à fait cohérent avec les données épigraphiques qu'analyse M.-Th. Raepsaet-Charlier : il y a visiblement une hiérarchie entre ordre sénatorial, ordre équestre et notables provinciaux ; l'ordre sénatorial a une forte tendance à l'« endogamie » mais l'ascension sociale est possible et le devient de plus en plus. Le mariage des filles de sénateurs est d'abord un moyen de transmettre et conserver le rang social et le prestige de la famille mais il devient une possibilité grandissante de promotion sociale pour les familles de rang équestre. L'ordre équestre est moins fermé que l'ordre sénatorial et il arrive qu'une famille équestre s'allie par le mariage à des notables provinciaux, leur assurant une évidente promotion sociale, parfois même à des affranchis impériaux, dont l'importance dans l'administration et le prestige étaient grands. Témoignages littéraires et épigraphie s'accordent donc à montrer la mobilité sociale que permettait le mariage, du moins à l'intérieur des couches supérieures de la société, et l'importance des femmes dans ce processus.

Les activités publiques des femmes de la haute société étaient essentiellement d'ordre religieux. Les travaux de M.-Th. Raepsaet-Charlier ne nous apprennent pas grand-chose sur la vie religieuse des femmes à Rome. Il est vrai qu'elle n'est pas spécialiste en religion romaine. Les articles qui parlent des sacerdoces et des activités religieuses féminines se contentent de résumer les conclusions des travaux de ses prédécesseurs, reprenant parfois des affirmations discutables et discutées comme l'exclusion des femmes du sacrifice sanglant. Les articles sur les Vestales sont enrichis par de nombreuses données épigraphiques, qui y sont citées. Qu'il n'y en ait pas concernant les flaminiques et la *regina sacrorum* s'expliquerait par le fait qu'« elles ne les (= ces sacerdoces) exercent pas vraiment personnellement. C'est le couple sacerdotal qui compte et, dans ce couple, l'élément masculin » (p. 227). Il me semble plutôt que le silence de l'épigraphie sur ces prêtresses est dû, non au caractère secondaire de leur rôle, mais à la misogynie d'une société qui donne aux hommes seuls le pouvoir et la visibilité qui l'accompagne. La *flaminica Dialis* a ses propres fonctions religieuses, qu'elle exerce indépendamment du flamine. Le petit nombre de ces sacerdoces officiels, essentiellement exercés par les *clarissimae*, s'explique par le fait que les cultes féminins étaient des cultes collectifs. M.-Th. Raepsaet-Charlier ne signale pas cette particularité. C'est pourtant grâce à elle que le calendrier religieux offrait aux matrones dans leur ensemble de nombreuses occasions de se manifester publiquement au cours de fêtes qu'un article du recueil évoque brièvement. Quant aux cérémonies exceptionnelles que sont les Jeux Séculaires, elle montre bien, en analysant le décret qui les organise, qu'ils donnaient aux matrones une visibilité spectaculaire mais une place de second rang : elles apparaissent comme indispensables à la perpétuation de Rome mais soumises au pouvoir

masculin, politique et religieux. Les religions d'origine étrangère séduisirent souvent les Romaines mais dans l'ensemble les *clarissimae* restent fidèles à la religion traditionnelle : à Rome elles assument les grands sacerdoces ; en province les fonctions religieuses municipales. À défaut de témoignages littéraires, l'épigraphie montre que le culte des princesses divinisées et les cultes locaux offraient aux femmes appartenant à l'élite municipale de bonnes occasions de s'investir dans des activités religieuses qui leur donnaient une certaine visibilité. Mais les activités publiques des femmes ne s'arrêtaient pas là, en particulier dans les provinces où la vie municipale leur offrait, surtout dans les provinces orientales hellénophones, des occasions d'agir officiellement, au nom de la communauté. Mais les femmes de rang sénatorial ne s'investissent ni dans les fonctions officielles ni dans les sacerdoces provinciaux. En revanche elles pratiquent le patronage de cités, surtout en Italie et en Afrique. Mais c'est surtout par l'évergétisme que les femmes pouvaient acquérir visibilité et prestige. Monuments, statues, théâtres l'attestent ; et M.-Th. Raepsaet-Charlier y voit à juste titre une façon de contribuer au prestige de leur famille mais surtout un désir de « s'affirmer et de s'accomplir personnellement » ; elle conclut : « ce que leur sexe ne leur permet pas ou guère, leur richesse l'obtient ».

Les travaux de M.-Th. Rapsaet-Charlier montrent bien que l'épigraphie permet de nuancer ou modifier l'image qu'on avait de la femme à Rome. On lui saura gré d'avoir largement contribué à tracer un tableau, même incomplet, de la situation des dames de la haute société sous le Haut Empire. Ajoutons qu'une riche bibliographie clôt l'ouvrage et que, outre les textes épigraphiques cités dans chaque article, plusieurs catalogues d'inscriptions soutiennent les différentes analyses. L'ensemble pourra être consulté avec profit.

Nicole Boëls-Janssen.

Kaius Tuori, *The Emperor of Law. The emergence of Roman imperial Adjudication* (Oxford Studies in Roman society and law) : Oxford, Oxford University Press, 2016, 482 pages.

L'introduction, critique, pose le triple problème de l'apparition de la judicature princière, de la nature du « juge impérial », confrontée aux « modèles », et des causes de cette extension judiciaire de l'« autocratie » (elle culmine sous les Sévère, notamment avec Caracalla). K. Tuori affirme l'importance « narrative » des témoignages historiographiques (p. 9 sq.), réinsérés auparavant dans une bibliographie. Il y va, en réalité, de la définition du principat et de la « souveraineté ». On ajouterait volontiers que l'extension est cautionnée par l'idéologie de la royauté hellénistique, par le concept du roi défini comme *nomos empsukhos*. Cette dimension de l'étude se détache dans l'article suivant, notamment dans les p. 51-sq. : « Hellenistic King or Republican Magistrate ? ». La mise au point sur César, souverain hellénistique et « grand juge », détenteur de la « clémence » (p. 25-sq.), fait intervenir judicieusement les discours cicéroniens (*Pro Marcello*, *Pro Ligario*, *Pro rege Deiotaro*) et l'ambiguïté politique de la « tyrannie légale », constitutionnelle : notamment ses liens avec l'*imperium* du dictateur. L'exégèse du *Pro Ligario* est très probante (p. 43-sq.). Il est très évident que le républicanisme de Cicéron a beaucoup évolué depuis le *Pro Sestio*, mais l'auteur a raison de souligner (p. 62-sq.) que « les tumultueuses années de violence signifiaient pour les individus la perception populaire de la loi et de la justice ». Le second essai, intitulé « Augustus as Judge and the Relegation of Ovide » (p. 68-sq.), souligne que le cas Ovide, scruté dans une riche bibliographie, ne s'éclaire pas totalement

par le mélange d'*imperium,* d'*auctoritas* et de *patria potestas* (p. 70). Le long essai sur la « relégation » (p. 74-sq.) analyse les contradictions du nouveau régime, sensibles dans le silence des *Res gestae* sur le pouvoir judiciaire du prince, réputé par certains auteurs être limité dans son action par la soumission aux lois (p. 99). La relation des *Tristes* (p. 75) ne tranche pas les contradictions juridiques : *decreto senatus […] selecto iudice […] edictum […]*. L'essai, qui ne résout pas l'énigme de la relégation, fournit surtout le prétexte à une riche synthèse sur les pouvoirs d'Auguste. La vocation de l'arbitrage suprême, en matière d'appel et de « pétitions », est bien mise en lumière par l'analyse des édits de Cyrène (p. 82 sq.), illustrant « the many faces of Augustus as judge », mais l'allusion répétitive à la contradiction fondamentale du principat augustéen, sinon à sa duplicité majeure, laisse intact le problème de la procédure *extra ordinem* : il n'est pas suffisamment explicité, dans le recueil, au niveau de la *cognitio* et des « crimes ». Il faut, une fois de plus, pour distinguer le républicanisme fictif et l'autocratie de fait, se référer à la *lex de imperio Vespasiani*, qui sera analysée ultérieurement (p. 169 sq.). Il reste des « contradictions » constitutionnelles dans l'analyse des p. 105 sq. « Conflicting narratives of juridiction ». Peut-être le problème n'est-il insoluble que parce qu'on s'obstine à le résoudre avec des paramètres « républicains » : l'étude citée de la *lex de imperio Vespasiani* soulignera bien (p. 171) « la notable absence de toute référence au pouvoir judiciaire du prince ».

Suit une chronique de l'activité judiciaire des princes julio-claudiens (« Divine or Insane. Emperors as Judges from Tiberius to Trajan »). Dans ce chapitre (p. 126-195), l'auteur associe avec rigueur les données historiographiques et les sources plus « littéraires », de portée idéologique, tel le *De clementia* sénéquien ; le dialogue fonde une omnipotence judiciaire (p. 129-142). On a raison de souligner la complémentarité de la toute-puissance et de la clémence, et le rôle de « repoussoir » de l'arbitraire claudien. L'épisode du gymnasiarque alexandrin Isidoros et de Lampon (p. 152-sq.) s'inscrit dans une série de sentences arbitraires influencées par Messaline (voir notre contribution au Colloque *Claude de Lyon, empereur romain*, éd. par Y. Burnand, Y. Le Bohec, J.-P. Martin, Paris, 1998). La chronique des principats souligne l'intervention du sénatus-consulte dans les procès politiques, dans le cadre d'une régression de la tradition augustéenne (« downward slide »), concrétisée par la *lex de maiestate*. Les dérives tyranniques du régime se traduisent par les cabales, féminines ou serviles, et par le déferlement des délations courtisanes mensongères.

Si les velléités de redressement attestées par le « discours du trône » de Néron (Tacite, *Annales*, XIII, 4) sont évoquées, on regrettera un peu, pour la chronique tibérienne, la minoration de l'épisode judiciaire Urgulania (p. 179-sq.), emblématique, mais révélateur des hésitations princières. Le rôle judiciaire de l'*optimus princeps* Trajan, illustré par la session décentralisée de Centumcellae (p. 184-sq.) est bien caractérisé. Les derniers chapitres de cette chronique judiciaire du Haut-Empire (4. « Hadrian as the ideal judge » ; 5. « Caracalla, the Severans, and the legal interest of Emperors »), sont très pertinents, quoique parfois un peu rapides : ainsi pour le bilan d'Hadrien « as the legal emperor » (p. 234-sq.), qui illustre une certaine « idéalisation » du prince antonin. L'auteur a eu raison de mentionner le rôle positif d'Aelius Aristide et de la seconde sophistique dans la définition évergétique et humaine du principat rénové, en matière de pétitions, de sentences et d'« appels ».

Il convient en définitive de louer le travail impressionnant, quasi exhaustif, opéré sur les sources. Il est consacré par un volumineux « Appendice » de 119 pages (298-417) qui détaille toutes les décisions de justice, de César à Alexandre Sévère : dates, présentation des parties en cause (pour les litiges civils), matière de la contestation, décisions, sources multiples. Les chercheurs disposeront d'un répertoire

commode pour les problèmes d'héritage comme pour les délits publics (*repetundarum*, *maiestas*, adultère, etc.). Au total, le recueil enrichit considérablement la synthèse sur les institutions du Haut-Empire.

Jean-Marie André.

Laurens E. Tacoma, *Moving Romans*. *Migration to Rome in the Principate* : Oxford, Oxford University Press, 2016, xi et 304 pages.

Par habitude, l'histoire romaine était « romano-centrique », comme disent les géographes, car, – ce que chacun sait –, tous les chemins mènent à Rome. Cette attitude occultait une partie de la réalité, et M. Le Glay avait ouvert avec talent un autre débat, en étudiant des liaisons entre provinces (« Les Gaulois en Afrique », *Mélanges A. Grenier*, 1962, p. 995-1029). L.E. Tacoma est revenu à la tradition, qu'il a voulu enrichir par le recours aux « sciences humaines », anthropologie, sociologie, etc. Chaque chapitre, ou presque, est appuyé par un spécialiste de l'une ou l'autre de ces disciplines. D'une manière générale, il est à remarquer que le titre est plutôt ambigu ; heureusement le sous-titre éclaire mieux le lecteur. De plus, l'auteur s'est inscrit dans une mode actuelle, en s'attachant aux « migrants ». Cette problématique avait déjà été abordée dans un livre négligé par L.E. Tacoma (C. Edwards et G. Woolf [edd.], *Rome the cosmopolis*, Cambridge, 2003 : notre CR dans *International Journal of the Classical Tradition* 12/1, 2006, p. 146-147).

Le premier chapitre assure que la mobilité, c'est le progrès ; W. Zelinski, en 1971, avait développé cette thèse. Sans doute le plus original du livre, le deuxième chapitre distingue dix types de migrants : membres des élites sociale, personnels administratifs, professeurs et étudiants, autres intellectuels, artistes (où sont rangés les gladiateurs), travailleurs saisonniers et temporaires, hommes pauvres et libres, commerçants, esclaves et soldats. Un tableau des origines géographiques arrive à la conclusion que les Orientaux étaient en nombre de peu supérieurs aux Occidentaux (p. 58). Mais ce résultat n'emporte pas la conviction, car la bibliographie de L.E. Tacoma comporte de nombreuses lacunes, et il faut regretter qu'il n'ait pas utilisé l'*Année philologique*, où il aurait trouvé des références aux travaux de quatre dames (C. Ricci, « Africani a Roma », *Antiquités Africaines* 30, 1994, p. 189-207 ; la même, « Germani a Roma », *Polis* 5, 1993, p. 205-225 ; la même, « Balcanici e Danubianii a Roma », dans E. Mrozewicz *et alii* [dir.], *Prosopographica*, Poznan, 1993, p. 141-208 ; la même, « Hispani a Roma », *Gerión* 10, 1992, p. 103-143 ; la même, « Dalle Gallie a Roma », *Revue archéologique de Narbonnaise* 25, 1992, p. 301-323 ; C. Vismara, « I cimiteri ebraici di Roma », dans A. Giardina [dir.], *Società romana e impero tardoantico*, Bari-Rome, 1986, p. 351-388 ; la même, « Orientali a Roma. Nota sull'origine geografica degli Ebrei nelle testimonianze di età imperiale », *Dialoghi di Archeologia* 5/1, 1987, p. 119-121 ; la même, « Ancora sugli Ebrei di Roma », *Archeologia classica* 38-40, 1986-1988, p. 150-161 ; M. Hadas-Lebel, « La présence juive à Rome », dans G. Urso [dir.], *Iudaea socia – Iudaea capta*, Pise, 2012, p. 195-211 ; nombreux passages de la même dans plusieurs livres ; S. Lombardi, « La catacomba ebraica di Vigna Randanini », dans L. De Cristofaro [dir.], *Studi per Amalia Margherita Cirio*, Lecce, 2016, p. 85-101). Aussi, des lacunes importantes peuvent-elles également être relevées, par exemple quand il s'agit des soldats (p. 58). Le troisième chapitre traite du statut juridique des « migrants », qui étaient en majorité citoyens latins ou citoyens romains (p. 80). Le quatrième chapitre est enrichi par des réflexions empruntées à un certain J. Hajnal : ce sociologue soutient que les Occidentaux avaient élaboré un modèle de famille qui privilégiait le mariage

unique. Soit. Le cinquième chapitre pose un autre problème : les migrations ont-elles développé ou freiné l'urbanisation ? Vient ensuite la question du travail. Hommes et femmes, esclaves et libres, permanents ou saisonniers, nombreux étaient les travailleurs attestés dans Rome. Là encore, on regrette l'oubli d'un article qui avait marqué son temps ; il est vrai qu'il a été écrit en français, ce qui est peut-être une justification pour l'auteur (J. Le Gall, « Rome, ville de fainéants ? », *REL* 49, 1971, p. 266-277). Le dernier chapitre (ch. VII) est consacré à l'inévitable « melting pot », qui a concerné deux domaines distincts, arts et lettres d'une part, religions d'autre part. La conclusion générale reprend les titres des chapitres en les délayant. S'y ajoutent 25 pages de bibliographie, 7 pages de références aux sources et un index plutôt bref.

Au total, l'intérêt de cet ouvrage est de recourir aux sciences dites humaines ; sa faiblesse, on l'aura compris, réside dans les nombreuses lacunes de sa bibliographie. Elles limitent la crédibilité de ses conclusions.

Yann Le Bohec.

Adrastos Omissi, *Emperors and Usurpers in the Later Roman Empire. Civil War, Panegyric, and the Construction of Legitimacy* (Oxford Studies in Byzantium) : Oxford University Press, Oxford, 2018, xvii et 348 pages.

En français courant, un « usurpateur » est un homme qui exerce un pouvoir auquel il n'a pas droit, à la place du titulaire légitime. C'est ainsi, par exemple, que le plus célèbre de ces personnages, aux yeux des royalistes, fut Napoléon Bonaparte qui occupa jusqu'en 1814/1815 le trône qu'ils attribuaient à Louis XVIII. Mais, pour les historiens de Rome, fidèles aux anciens, le mot a un tout autre sens : il désigne l'auteur d'un coup d'État qui a échoué dans son entreprise, ce qui est pratiquement l'inverse, personnage qui restait un usurpateur pour l'éternité. À l'opposé, si l'insurrection avait connu le succès, le vainqueur devenait un empereur légitime, également pour l'éternité. Adrastos Omissi, pour sa part, emploie ce mot dans un sens encore différent ; il l'utilise pour tous les auteurs de coups d'État et même pour ceux qui ont pris la pourpre sans l'avoir cherchée. Autre exemple, Claude n'avait pas organisé la mort de Caligula, mais il en a profité, car les soldats n'ont trouvé personne pour succéder au fantasque fils de Germanicus. De la sorte, Adrastos Omissi a élaboré une impressionnante liste d'« usurpateurs », où se trouvent des noms qui n'y étaient sans doute pas attendus (p. 314-315). D'une manière plus générale, nous dirons que le livre et le propos sont un peu confus et qu'il eût été plus judicieux de définir le sujet avec clarté dès le début.

L'auteur commence par dire que la bibliographie sur le sujet se caractérise par sa parcimonie, ce qui est de bonne guerre, car il justifie son entreprise. Il est regrettable qu'il ait peu utilisé les travaux rédigés en langue française (il aurait pu ajouter Gérard Sautel, *Usurpations du pouvoir impérial dans le monde romain*, Milan, 1955, et notre article « L'usurpation » au IVe siècle : le risque de l'exclusion, dans C. Wolff (ed.), *Les Exclus dans l'Antiquité*, Lyon, 2007, p. 95-105). En revanche, il est exact que les études publiées sur ce sujet sont le plus souvent consacrées à des aspects restreints (p. vii et 34-39). Il y a mieux. Deux éléments font l'originalité de l'enquête qui est présentée ici : elle repose sur les *Panégyriques latins* et non sur l'histoire (p. 291), même si le plan du livre est plutôt chronologique, et elle associe le titre de tyran au statut d'usurpateur (p. 21-34). Sur ce thème, il est possible de citer également Anthony Hostein, *La Cité et l'Empereur*, Paris, 2012 ; cet ouvrage est consacré à Autun et aux Éduens dans les *Panégyriques*, mais il pose la question de cette littérature. Quant au choix de ce titre au contenu péjoratif, il repose sur un

constat assez généralement admis : l'histoire est écrite par les vainqueurs au détriment des vaincus (p. 301-306, en conclusion).

Après avoir montré que le Principat a connu de nombreux usurpateurs, au sens où l'entend Adrastos Omissi, et avoir rappelé que le IIIe siècle a été la belle époque, si l'on ose dire, de cette pratique politique, l'auteur arrive au IVe siècle et à la Tétrarchie, née elle aussi de ces coups d'État. Il montre le passage de la dyarchie (Dioclétien-Maximien) à la Tétrarchie… et à l'anarchie, quand on put compter jusqu'à sept empereurs simultanément en poste. Sans doute formé en Angleterre, il insiste sur le mouvement de Carausius et Allectus, qui relevait surtout du brigandage à son avis (p. 75). Si Constantin Ier fut évidemment (évidemment pour Adrastos Omissi) un usurpateur, Maxence fut de surcroît un tyran (p. 103-141). Les circonstances ont fait que Licinius, « auto-proclamé » comme on dit de nos jours, et adversaire malheureux de Constantin, échappa aux foudres des orateurs de *Panégyriques* (p. 142-152). Il est remarquable que, sous Constantin, un seul usurpateur puisse être recensé, un certain Calocaerus, et encore ce dernier a-t-il tenté de profiter du grand âge du souverain en place, en 333 ou 334 (p. 153).

Pour le temps des fils de Constantin, la situation nous apparaît plus contrastée que ne le dit l'auteur, du moins si l'on se fie à la *communis opinio* : il met dans le même sac deux empereurs légitimes, Constance II et Constant, et deux usurpateurs, Magnence et Vetranio. Il justifie son classement en observant que les héritiers du défunt se sont battus contre des membres de leur propre famille et les uns contre les autres. De plus, Constance II ajouta le meurtre à la tyrannie (p. 153 et 154). Son successeur, Julien, qui par bonheur n'est pas qualifié du terme injurieux d'Apostat, fut lui aussi un usurpateur, mais il utilisa pour sa propagande le biais d'une *Lettre aux Athéniens*. Il fut le seul de la liste à se vanter d'avoir accédé au pouvoir par la force, par un coup d'État (p. 193-194).

Pour les mêmes raisons, Valentinien Ier, Valens et Procope sont rangés dans cette catégorie d'infamie. Le lecteur trouvera à cet endroit du livre une analyse détaillée consacrée à la chronologie de la révolte organisée par Procope (p. 243). Et le jeune Valentinien II n'échappe pas à ce classement (p. 250). La série s'achève avec Magnus Maximus, accepté par tous les bons auteurs comme un usurpateur, et par Théodose, qui ne connut pas ce déboire. La liste s'arrête ici parce que les *Panégyriques* ont cessé de paraître. Il faudrait enchaîner avec Claudien et Synesius, que suivent une vingtaine d'années de silence des sources.

En conclusion, Adrastos Omissi insiste sur l'idée que l'histoire est toujours écrite par les vainqueurs et qu'il faut, dans le cas des empereurs romains, bien voir dans quelles circonstances ils sont arrivés au pouvoir (p. 301-306). L'ouvrage s'achève sur 22 pages de bibliographie et 10 d'index.

Au total, à notre avis, cet ouvrage, qui manque un peu de rigueur, est intéressant parce qu'il montre comment la plupart des empereurs romains ont été affublés de ce titre, et qu'il rappelle que beaucoup ont accédé à la pourpre par la force. Il propose une réflexion sur la légitimité du pouvoir, sur la violence et sur la proclamation des souverains.

Yann Le Bohec.

Dirk Rohmann, *Christianity Book-Burning and Censorship in Late Antiquity* : Waco [Texas], Baylor University Press, 2017, 360 pages.

Ce livre a été publié une première fois, sous le même titre, en 2016 aux éditions De Gruyter. Il est paru en 2017 avec un prix divisé par deux aux Baylor University

Press. Le sujet en est la censure imposée aux livres dans l'Antiquité tardive par les chrétiens, que cette censure aboutisse à des autodafés ou plus largement à des interdictions légales. La période chronologique embrassée en détail par l'auteur va de l'époque de Dioclétien à celle de Justinien. Le livre est divisé en sept chapitres qui ne sont pas homogènes. Trois d'entre eux, en effet, sont chronologiques. Le chapitre 1 traite de la période de Dioclétien et de Julien. Le premier nommé est en effet considéré par l'auteur comme le précurseur de tous les princes persécuteurs et donc comme le modèle du pouvoir qui censure (P. Athanassiadi, *Vers la pensée unique*, livre absent de la bibliographie, l'avait déjà dit en 2010). Le chapitre 2 traite de la période qui va de Valens à Justinien. Le chapitre 7 et dernier traite de la période qui suit « la chute de Rome » et embrasse les années 550-750. Quatre chapitres plus thématiques sont intercalés entre le chapitre 2 et le 7 : le 3 est consacré à la lutte des apologistes chrétiens contre les livres hérétiques ; le 4 analyse les diverses réactions des auteurs chrétiens vis-à-vis des philosophes matérialistes ; le 5 se concentre sur les relations entre les auteurs chrétiens et la *paideia* ; le 6 évoque les destructions et fermetures des bibliothèques. On le constate, un pareil plan ne peut que conduire à d'importantes difficultés méthodologiques parmi lesquelles les inévitables chevauchements, répétitions et doublons ne sont pas les moindres. La première remarque qu'il faut faire consiste à souligner que les chapitres chronologiques n'ont aucun mal à aligner les sources et les textes législatifs, du juriste Paul aux *Codes Théodosien* et *Justinien*, qui attestent l'existence de lois répressives exigeant de rechercher les livres des philosophes, des *mathematici*, des hérétiques. Si le mouvement a été initié par Dioclétien (c'est oublier que Platon déjà, si l'on en croit un passage de Diogène Laërce [9, 40], aurait souhaité que les ouvrages de son rival Démocrite fussent livrés au feu) et fort modérément suivi par Julien, les sources chrétiennes attestant de mesures répressives contre la littérature profane sont évidemment plus nombreuses. Les textes de lois, en outre, émanent, par la force des choses, naturellement de princes chrétiens. Et c'est là que le boomerang revient en direction de celui qui l'a lancé : la thèse générale du livre de Dirk Rohmann, qui est un disciple convaincu d'Alan Cameron, citant abondamment son modèle et inspirateur mais jamais aucun de ses contradicteurs (la bibliographie de langue française utilisée est singulièrement pauvre et les éditions citées, par exemple, sont majoritairement allemandes ou anglo-saxonnes), va absolument à l'encontre des documents réunis et même de leur analyse de détail. Pour l'auteur, en effet, la censure des livres ou leur autodafé sont souvent liés aux conflits religieux (dont acte !) mais il ne s'agit pas pour autant pour lui de souscrire au modèle traditionnel au sujet du conflit entre païens et chrétiens dans l'Antiquité tardive (p. 15). Bien sûr, on connaît les arguments en ce sens : ce ne sont pas les livres profanes que l'on brûle, mais les démons qu'ils sont censés héberger ; ce ne sont pas les païens que l'on persécute, mais, pour des raisons d'État, les adeptes de la divination magique ; les lois que l'on multiplie contre les hérétiques sont la preuve que leur sévérité les rendait inapplicables. On a déjà lu tout cela ailleurs des centaines de fois. Il faudrait néanmoins s'interroger sur les raisons obscures qu'a l'auteur de nier ce conflit entre païens et chrétiens alors qu'il accumule les indices, les témoignages et même les preuves en sens contraire. L'impression générale est en outre gâchée par des approximations fréquentes voire des erreurs. Par exemple l'auteur semble ignorer que la *Mosaicarum et Romanarum legum collatio* (15, 3, 1, 6) atteste que les écrits des manichéens ont été interdits sous Dioclétien. Il est faux d'affirmer (p. 240-241) que l'empereur Jovien s'était montré hostile aux philosophes païens : au contraire, selon Eunape (*FHG* IV, p. 30 Müller), ce prince protégea, semble-t-il, le philosophe Simonidès ainsi que les devins Patrice le Lydien et Hilaire de Phrygie alors que, selon Zosime (4, 15, 1), ils furent tous trois victimes des procès pour magie et de la terreur qui sévissait en Orient en 371-372 au

moment de l'affaire de Théodore, sous le règne de Valens. L'*Histoire Auguste* n'est citée qu'une seule fois alors que la question de la censure est une explication possible et vraisemblable de l'utilisation par son auteur de six pseudonymes et que cette œuvre est, au fond, un plaidoyer contre l'exclusivisme religieux et en faveur de la tolérance (voir les *Vies* d'Alexandre Sévère et d'Aurélien en particulier). Comment peut-on affirmer (p. 214) que tous les aristocrates à la fin du IVe siècle en dehors de Symmaque et de Nicomaque Flavien (on aurait voulu l'auteur un peu mieux informé sur ce dernier…) étaient chrétiens ? C'est oublier Messalla, un préfet du prétoire, ami de Symmaque, comme Protadius, un ami de Symmaque et préfet de la Ville en 401 ; c'est oublier Volusianus, correspondant de saint Augustin ; c'est oublier le préfet de la Ville Albinus ; c'est oublier le père de Rutilius Namatianus, Lachanius, ancien gouverneur de province, *consularis Tusciae et Vmbriae* et j'en passe (il suffit pour compléter la liste d'ouvrir la *PLRE* ou la correspondance de Symmaque). Il est absolument impossible d'affirmer (p. 155) que les philosophes grecs n'étaient pas étudiés au IVe siècle ; on jugera superflu de citer ici les preuves contraires ; c'est en tout cas faire fi de la tradition néoplatonicienne de Plotin à Simplicius et à Hiéroclès. La thèse générale avancée dans le chapitre 4, à savoir que le christianisme a été le responsable de la disparition de pans entiers de la littérature profane, par exemple les philosophes dit « matérialistes », est irrecevable dans sa brutalité et sa généralité. Faut-il rappeler que Rémi Brague a prouvé de manière magistrale absolument le contraire dans son livre (inconnu de D. Rohmann), *Europe, La voie romaine* (1992, cf. édition Folio, p. 122) : « L'Église catholique a fonctionné historiquement comme conservatoire du paganisme dans la culture européenne » (*ibid*., p. 224) ? Bref, l'ouvrage de Dirk Rohmann offre de multiples références qui, plus justement analysées, serviront sans doute davantage à nourrir les thèses des contradicteurs de l'auteur qu'à servir les siennes propres. Le ton scolaire et l'anglais peu littéraire dans lequel s'exprime l'auteur confirment l'impression que l'ouvrage souffre d'un défaut de réflexion sur les enjeux culturels et idéologiques de la thèse qu'il propose. Jamais, par exemple, on ne s'interroge sur le rôle de la rhétorique, sur la sincérité de saint Augustin ou celle des Pères de l'Église, sur les relations de jalousie ou de rivalité littéraires entre païens et chrétiens (Ammien Marcellin par exemple et l'*Histoire Auguste*), ni, enfin et surtout, sur la pertinence ou non de l'idée d'un affaiblissement de la transmission des livres en relation avec la possible (ou non) décadence d'un empire. Ce qui frappe en fin de compte dans ce livre, c'est l'absence de distance critique avec les sources et avec la *doxa*. On est loin de la puissance conceptuelle de George Steiner dans son livre de 2008, *Ceux qui brûlent les livres*.

Stéphane Ratti.

Stéphane Ratti (dir.), *Une Antiquité tardive noire ou heureuse ?* (Institut des sciences et techniques de l'Antiquité) : Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2015, 272 pages.

Le titre interloque. À qui s'adresse cette interrogation qui joue sur deux registres, celui de la couleur objective et celui de l'appréciation morale ou psychologique ? Aux contemporains d'une époque aux contours mal définis ? À l'historien du XXIe siècle, promu juge du passé ? Sur quels domaines porte cette opposition ? Englobe-t-elle tout l'Empire ? S'applique-t-elle à certaines régions ? Stéphane Ratti justifie en partie cette alternative en la réduisant à la pertinence de l'opposition entre païens (un terme qu'il conviendrait de préciser) et chrétiens. Serait-ce un lent et profond basculement d'un monde usé dans un autre christianisé peu à peu, plein d'espoir,

évolution effectuée au IVe siècle sans grand conflit entre païens et chrétiens, ou au contraire y aurait-il eu encore des affrontements violents, dont l'acmé serait à situer dans le dernier quart du IVe siècle ? Avec en filigrane, derrière cet antagonisme, deux visions historiographiques fort différentes. La première serait symbolisée par Peter Brown et sa *Genèse de l'Antiquité tardive* érigée en une sorte de doxa. La seconde s'incarnerait dans l'essai de Polymnia Athanassiadi, *Vers la pensée unique* et dans celui de Ramsay MacMullen, *Voter pour définir Dieu : trois siècles de conciles (253-553)*, qui s'inscriraient tous deux dans une filiation remontant aux travaux d'Herbert Bloch. La chronologie du *Querolus* qu'établit Stéphane Ratti en liaison avec le *De Reditu suo* de Rutilius Namatianus et avec le livre 5 de la *Cité de Dieu* d'Augustin, incite à penser qu'il se range du côté de Herbert Bloch, celui d'un modèle conflictuel vigoureux et qu'il s'insurge contre la « vision irénique » de Peter Brown et de ses épigones pour lesquels, selon la critique de S. Ratti, « le monde changea radicalement », changement « immense et surprenant [qui] était en soi un progrès spirituel ». Bref, pour Brown « le prototype nouveau du saint homme avait définitivement supplanté le modèle héroïque païen de jadis ». Ratti, lui, plaide en faveur d'une « Antiquité tardive libre », ou plutôt libérée de la doxa anglo-saxonne.

Les douze communications[1], chacune suivie d'une bibliographie adaptée, se répartissent équitablement en trois parties : I. Historiographie et questions de périodisation ; II. Païens et chrétiens : violences, polémiques et appropriations ; III. La dernière Antiquité tardive : les Ve et VIe siècles. Disons-le immédiatement, si certaines semblent plus riches que d'autres (mais cela peut être une impression, subjective donc), aucune d'entre elles ne nous a déçu et aucune ne fait totalement doublon avec celles des colloques précédents. Il y a toujours un élément à retenir, une perspective à reprendre, un dossier connu abordé sous un angle nouveau ou un trait d'un personnage mis en valeur.

Quelques exemples. Au terme d'un enquête serrée sur Artémius, *dux Aegypti* sous Constance II, qui passe pour avoir été condamné à mort par l'empereur Julien dans les années 360 à Antioche selon la tradition hagiographique qui se fonde sur un bref passage de Théodoret (*Histoire ecclésiastique*, III, 18) et qui devint au VIIe siècle l'objet d'un culte médical à succès à Constantinople, Aude Busine exempte l'empereur d'en être le bourreau et explique le développement de son culte par la greffe réussie sur un culte local d'Artémis Phosphoros. Une hypothèse qui s'appuie sur des parallèles et sur les circonstances particulières propres à Constantinople, à savoir la concurrence entre saints guérisseurs. Robert Frakes dans son article suggère avec force que l'auteur de la *Collatio Legum Mosaicarum et Romanarum* est un chrétien, familier du droit romain, qui écrit dans les cinq derniers années du IVe siècle et qui avait conçu son travail afin d'établir des relations avec les païens et de les convaincre de l'entente possible entre christianisme et Empire. Il s'agit en quelque sorte, d'une reprise concise de son ouvrage (*Compiling the* Collatio Legum Mosaicarum et Romanarum *in Late Antiquity*, Oxford, 2011) sur lequel Alain Chauvot

1. Successivement, **I**, G. Zecchini, « L'Antiquité tardive : périodisations d'un âge noir et heureux » ; H. Inglebert, « Les historiens et les clairs-obscurs de l'Antiquité tardive » ; P. Athanassiadi, « Antiquité tardive rouge *et* noire » ; P. Mastandrea, « Agostino e Macrobio, due modi opposti di vedere il passato (e il futuro) » ; **II**, B. Amiri, « Temples et cultes païens dans la Rome chrétienne : modalités d'appropriation et de transformation » ; A. Busine, « Julien et les martyrs d'Antioche. L'exemple du *dux* Artémius » ; R.M. Frakes, « Approaching the *Collatio Legum Mosaicarum et Romanarum* (or *Lex Dei*) as an Example of Late Antique Culture » ; St. Ratti, « Saint Augustin a-t-il voulu interdire le *Querolus* ? » ; **III,** J.-Y. Guillaumin, « Servius : un intellectuel et le bonheur dans l'Antiquité tardive » ; P. Jaillette, « Une lumineuse réalisation : la codification théodosienne » ; L. Desbrosses, « L'Ancien monde chez Sidoine Apollinaire : prégnance et signification du modèle païen » ; B. Bleckmann, « Christentum und nichtchristliche Religionen in nachjustinianischer Zeit : das Zeugnis des Menandros Protektor ».

avait émis des réserves (*L'Antiquité classique* 82, 2013, p. 613-616). Bruno Bleckmann, quant à lui, présente un Ménandre le Protecteur (il aurait écrit sous le règne de Maurice, 582-602) dont quelques passages seulement se réfèrent au christianisme et à d'autres religions, qui ne croit pas à un succès immédiat du christianisme à l'extérieur de l'*Orbis Romanus* notamment en raison de la force du Zoroastrisme en Perse et des relations diplomatiques qui s'ensuivent. Limpide est la contribution de Pierre Jaillette sur les origines et le rôle déterminant de l'empereur de Théodose dans l'entreprise de codification du droit. Si celle-ci répond en partie à la promulgation à Ravenne, le 7 novembre 426, de la « loi des citations » qui aurait pu mettre à mal l'autorité de Constantinople sur Ravenne, l'empereur avait donné aux membres de la commission un objectif précis, réunir des « constitutions générales et édictales » émises depuis Constantin, cela en respectant deux impératifs, *breuitas* et *claritas*. Malgré tout**,** deux thèmes m'ont paru traverser les différentes interventions. Celui de la périodisation et celui du conflit entre païens et chrétiens, les deux thèmes se soutenant l'un l'autre.

Depuis l'apparition de l'expression « Bas-Empire » en 1756 par Charles Le Beau, Giuseppe Zecchini détaille les tendances principales de l'historiographie qui concerne l'Antiquité tardive. Il en conclut que cette dernière peut être vue soit comme heureuse, soit comme noire, mais qu'elle est d'abord déterminée par la religion, « changement du paganisme au christianisme et du christianisme à l'islamisme » pour la moitié sud-orientale du monde méditerranéen. Autrement dit, une période qui, selon lui, s'étendrait de l'accession au pouvoir de Constantin jusqu'aux batailles de Jarmuk et de Kadisiya (636-637) qui virent les forces musulmanes mettre fin à la domination byzantine en Syrie et sassanide en Perse. Aussi considère-t-il la religion comme le critère décisif, plus important que les échanges culturels et commerciaux, pour délimiter l'Antiquité tardive.

Assez proche de cette appréciation, Hervé Inglebert analyse la dimension religieuse de la période en se penchant sur la question de la tolérance et de l'intolérance, vieux débat que celui des relations entre païens et chrétiens que Peter Brown a relancé en 1995 (*Authority and the sacred*, Cambridge). Il observe que toutes les positions historiographiques sont recevables dans la mesure où elles utilisent des sources différentes et souvent discordantes et où l'on constate que les affrontements religieux sont bien souvent plus virulents au sein même du christianisme que dans les relations entre les juifs et les païens. En outre, il distingue choix religieux ou choix de vie. Ainsi vers 400, à Rome, « dans le milieu sénatorial, le problème principal n'était pas d'être païen ou chrétien, mais, pour les sénateurs chrétiens, d'être mondain ou ascète ». En ce sens, ajoute-t-il, « pour les sénateurs chrétiens, Nicomaque Flavien, défenseur des cultes traditionnels, fut sans doute moins incompréhensible que Pinien, sénateur donnant sa fortune à l'Église ». Aussi convient-il donc de remettre fermement ces débats religieux dans les circonstances politiques et sociales du temps (un empereur adopte une politique antipaïenne pour se légitimer comme chrétien, les solidarités familiales ou de clientèle sont souvent plus importantes que les aspects religieux, etc.), de tenir compte de la virulence habituelle de la rhétorique antique qui n'implique pas forcément un passage du discours à l'acte, des intentions apologétiques et de ne pas oublier la dimension historiographique. Une série de cinq tableaux rassemble les hypothèses d'Inglebert. Il en ressort que l'idée de tolérance dans l'Antiquité, à supposer qu'elle ait existé, est très éloignée de la nôtre et que l'intolérance du discours est constamment à confronter avec la réalité de la vie.

L'opposition entre païens et chrétiens est au centre de l'exposé de Bassir Amiri qui se concentre sur l'*Urbs* où il s'interroge sur les modalités d'appropriation et de transformation des temples et des éléments du culte païen, une thématique qui n'est pas fondamentalement nouvelle. Ainsi, on aurait aimé le rappel, bien que leurs

champs d'enquête soient plus larges, des études d'Yves Janvier (*La Législation du Bas-Empire sur les édifices publics*, Aix-en–Provence, 1969), de Yann Thomas (« Les ornements, la cité, la patrimoine », dans *Images romaines*, Fl. Dupont et Cl. Auvray-Assayas éd., Paris, 1998) et de J. Hahn, S. Emmel, U. Gotter (*From Temple to Church: Destruction and Renewal in Local Cultic Topography in Late Antiquity* Leyde, 2008). En fait, c'est le rapport de forces entre l'aristocratie sénatoriale polythéiste et l'empereur désireux le plus souvent de se ménager des appuis qui commande la survie du modèle religieux païen. Ce qui explique la vitalité des activités cultuelles et la restauration d'édifices païens, notamment sous le règne d'empereurs connus pour leurs mesures antipaïennes. Malgré l'affaire de l'autel de la Victoire, Rome expérimente une sorte de compromis. Il se traduit par des témoignages épigraphiques paradoxaux de fonctionnaires impériaux qui se posent en rénovateurs des édifices cultuels du paganisme. Il faut attendre 377 pour que le militantisme chrétien se fasse agressif, sans qu'il y ait cependant de campagne de destruction systématique comme s'il existait un souci patrimonial à l'égard de l'*Urbs* païenne. Et si des destructions apparaissent au v^e^ siècle, elles sont liées à d'autres causes. Une remarque : ce dossier mériterait d'être repris au cas par cas en essayant de vérifier jusqu'à quelle date le monument païen était encore en fonction.

Tout autre est l'approche, qui peut surprendre, de Polymnia Athanassiadi. Si elle définit l'Antiquité tardive comme « une ère d'éclatante spiritualité » et « une époque de tâtonnement et d'angoisse » à cause de la révolution religieuse qui s'y effectue, elle hésite à accepter les limites chronologiques traditionnelles. Elle se rapproche de Fernand Braudel pour qui la réunion d'un bout à l'autre de la Méditerranée sous l'administration romaine fut un moment d'exception en proposant une autre périodisation qui devrait susciter des débats : elle inclut l'antiquité tardive dans une « longue époque hellénistique », indépendante de Byzance, cela pour la partie orientale de la Méditerranée, qui s'étendrait *grosso modo* de l'an 300 av. J.-C. avec la conquête macédonienne à l'avancée de l'Islam et à « la formation du califat islamique ». S'accomplirait alors une mutation majeure : « au caractère anthropocentrique de la vie et de la pensée se substitue une culture résolument théocentrique. » Pour illustrer cette longue période, elle évoque avec brio la personnalité tragique de Dasmacius, dernier successeur de Platon à l'Académie d'Athènes, né à Damas dans les années soixante du v^e^ siècle qui « traversa et anima l'ère préislamique dans tous les sens ». Au demeurant l'importance des thèmes néo-platoniciens s'infiltre de façon récurrente dans les diverses communications pour s'opposer à la bien-pensance chrétienne.

Jean-Michel Carrié tire les conclusions de ce colloque. Il note qu'une question a été peu abordée, celle des réactions des contemporains à l'égard de leur époque, en particulier leur cécité – une constante humaine, pense-t-il. Les seules réactions que l'on peut lui objecter seraient celles des chrétiens qui ont reconnu les signes de la fin des temps. Mais écrit-il « il s'agissait d'un argument logique, d'une prémisse entrant dans une démonstration eschatologique au service de l'exhortation à la conversion véritable et non pas d'un sentiment vécu ». Carrié revient lui aussi sur la pertinence du titre sans trouver de formulation plus satisfaisante, faisant néanmoins le constat que les interventions ont convergé vers des problématiques communes. Si « personne ne s'est risqué à apporter une réponse explicite à la question que pose le titre du colloque […], la solution le plus généralement adoptée a consisté à retranscrire « noir » et « heureux » en « positif » et « négatif ». Une position qui dépend le plus souvent du mode de lecture et de la vision de l'historien. Avec en arrière-plan, l'éternel problème de la représentation que nous nous faisons, nous modernes, de cette époque historique et du modèle à envisager pour préciser les rapports entre païens et chrétiens.

Roboratif toujours, irritant peut-être, ce colloque ne peut laisser indifférent. On regrettera d'autant plus que les facteurs politiques et les mouvements de populations d'Est en Ouest soient abordés aussi timidement même s'ils ne sont pas négligés. Ils ont pourtant joué un rôle de premier plan dans la recomposition politique de l'Occident et aussi de l'Orient.

Jean-Louis Voisin.

Histoire des religions

Marc Philonenko, Yves Lehmann et Laurent Pernot (edd.), *Les Mystères : nouvelles perspectives.* Entretiens de Strasbourg (Recherches sur les Rhétoriques Religieuses, 24) : Turnhout, Brepols, 2017, 200 pages.

L'historien des religions classiques, grecque et romaine, sera à la fois étonné et attiré par ce riche volume, qui réunit les communications présentées à Strasbourg lors d'entretiens organisés en 2014, à l'initiative de Marc Philonenko. Il offre un large panorama chronologique et théologique, qui va du mazdéisme iranien au mystère chrétien, vu sous l'angle particulier des Églises arménienne et luthérienne.

L'« Avant-Propos » de Laurent Pernot s'ouvre sur l'excellente épigraphe de Montesquieu, « Toutes les religions ont eu leurs mystères… », pour conclure que, plus qu'une vérité cachée, le mystère suppose une quête spirituelle, un « besoin, désir passionné de voir et de savoir ».

Anders Hultgård, « La notion de *rāz,* "mystère", "secret", dans le mazdéisme ancien et la question des mystères iraniens », part de l'araméen et de l'hébreu biblique *rāz,* mot emprunté à l'iranien et traduit en grec par μυστήριον. Dans la tradition iranienne, la création et la rénovation du monde par le dieu suprême sont tenues pour des mystères.

Marc Philonenko, « Les mystères esséno-qoumrâniens et quelques autres… », rappelle les deux grandes découvertes, des manuscrits de Qoumrân et des écrits coptes d'Égypte, qui, dans la deuxième moitié du xx^{e} siècle, ont renouvelé notre connaissance des origines chrétiennes. Dans les textes de Qoumrân apparaît une nouvelle catégorie de mystères, les « Mystères de l'Univers » (la connaissance de Dieu, du Paradis et de l'Enfer, de la naissance du monde et de la fin des temps), d'origine iranienne, dont il y aurait lieu de suivre le développement dans le Nouveau Testament et la littérature chrétienne.

Guy G. Stroumsa, « Mystère juif et mystère chrétien : le mot et la chose », rappelle en premier lieu cette vérité historique d'évidence, que « c'est en milieu juif… qu'est né le christianisme ». Les *Livres des Mystères* de Qoumrân, d'Ambroise de Milan (*De mysteriis*) ou encore de Mani, fleurissent dans le monde méditerranéen ancien, mais avec des significations différentes : le *Livre des Mystères* ne tire son autorité que de lui-même ; dans le christianisme, celle de l'Écriture est régie par la hiérarchie religieuse.

Madeleine Scopello, « Mystère et mystères dans les textes gnostiques de Nag Hammadi », analyse la collection de textes trouvés en Haute-Égypte en 1945, traduction copte de textes grecs, où μυστήριον reste noté en grec. Le contenu des mystères est ontologique et cosmologique ; nombre d'entre eux portent sur la nature du Christ. Les « mystères des autres » sont à rejeter : l'Église est mensongère, qui affirme que Jésus est mort sur la croix.